

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR  
LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES**

**RAPPORT DE CONCILIATION DES FLUX FINANCIERS ET DES  
VOLUMES RELATIFS A L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION  
DES HYDROCARBURES ET DES MINES SOLIDES AU TITRE  
L'ANNEE 2010**

**Mars 2013**



## TABLE DES MATIERES

<b>SOMMAIRE EXECUTIF .....</b>	<b>4</b>
Limitations aux travaux de conciliation .....	4
Principales constatations des travaux de conciliation .....	4
Chiffres Clés du rapport ITIE .....	8
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
1.1 Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) .....	10
1.2 L'ITIE au Cameroun.....	10
1.3 Le contexte national du secteur extractif au Cameroun.....	11
<b>2. OBJECTIFS APPROCHE ET METHODOLOGIE.....</b>	<b>13</b>
2.1 Objectifs de la mission .....	13
2.2 Approche .....	13
2.3 Méthodologie adoptée.....	15
<b>3. REFERNTIEL ITIE COUVERT .....</b>	<b>18</b>
3.1 Choix du Référentiel adopté .....	18
3.2 Les sociétés extractives incluses dans le Référentiel ITIE.....	18
3.3 Les entités et administrations publiques incluses dans le Référentiel ITIE .....	20
3.4 Les flux de paiements pris en compte dans le Référentiel ITIE .....	21
3.5 Schéma de circulation des flux .....	26
<b>4. RESULTATS DES TRAVAUX .....</b>	<b>28</b>
4.1 Tableaux de conciliation par société extractive.....	28
4.2 Tableaux de réconciliation par nature de flux de paiement .....	32
4.3 Les ajustements .....	34
4.4 Flux de paiement déclarés unilatéralement.....	39
<b>5. ECARTS DEFINITIFS NON CONCILIES.....</b>	<b>42</b>
<b>6. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR EXTRACTIF COUVERT .....</b>	<b>45</b>
6.1 Contribution du secteur extractif par activité.....	45
6.2 Contribution du secteur extractif par flux de paiement .....	45
6.3 Contribution du secteur extractif par société .....	45
6.4 Revenus déclarés dans le rapport ITIE au prorata des recettes de l'Etat et du PIB.....	46
<b>7. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>47</b>
7.1 Constatations et recommandations de l'exercice en cours .....	47
7.2 Suivi des constatations et recommandations du rapport ITIE 2006-2008.....	50
<b>ANNEXES.....</b>	<b>55</b>
Annexe 1 : Tableaux de production déclarée par les sociétés extractives.....	56
Annexe 2 : Répartition des titres dans le secteur des hydrocarbures .....	57
Annexe 3 : Répartition des titres dans le secteur minier.....	59
Annexe 4 : Tableaux de réconciliation par société .....	66
Annexe 5 : Formulaire de déclaration ITIE Cameroun .....	86
Annexe 6 : Personnes contactées.....	89

## LISTE DES ABREVIATIONS

BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
CGI	Code Général des Impôts
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COTCO	Cameroon Oil Transportation Company
CUY	Communauté Urbaine de Yaoundé
DGD	Direction Générale des Douanes
DGE	Division des Grandes Entreprises
DGI	Direction Générale des Impôts
DGTCFM	Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire
DMG	Direction des Mines et de la Géologie
FEICOM	Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale
IFAC	International Federation of Accountants
IS	Impôt sur les Sociétés
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
KFCFA	Milliers de FCFA
MINFI	Ministère des Finances
MINIMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MPCI	Mobil Producing Cameroon Inc.
N/A	Non applicable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
RS	Redevance superficielle
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA	Société Nationale de Raffinage
ST ITIE	Secrétariat Technique ITIE
TAV	Taxe Ad Valorem
TDR	Termes de Référence
TE	Taxe à l'extraction
TSR	Taxe Spéciale sur les Revenus
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique

## **SOMMAIRE EXECUTIF**

La conciliation des flux financiers et des volumes relatifs à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 a été exécutée par le cabinet Moore Stephens du 9 octobre 2012 au 17 janvier 2013.

La mission a été réalisée en trois interventions :

- La première intervention s'est déroulée entre le 9 et le 22 octobre 2012 et a été consacrée à l'étude de cadrage du secteur pétrolier et minier en République du Cameroun. Cette intervention a été clôturée par la présentation, en date du 14 novembre 2012, d'un rapport de cadrage au Comité ITIE incluant une proposition du Référentiel ITIE et du formulaire de déclaration.
- La deuxième intervention s'est déroulée sur le 27 et le 28 novembre, au cours de laquelle un atelier de formation sur les formulaires de déclaration et les instructions de reporting a été organisé pour les parties prenantes. La dissémination des formulaires a été effectuée le 29 novembre 2012.
- La troisième intervention a été conduite du 27 décembre 2012 au 17 janvier 2013 et a été dédiée aux travaux de conciliation des flux financiers et des volumes relatifs à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides déclarés par les parties prenantes.

Nos travaux de conciliation ont été réalisés conformément aux Termes de Référence inclus dans la Demande de Propositions et tels qu'approuvés par le Comité ITIE.

La mission a consisté en une conciliation détaillée des flux financiers et des volumes reportés par les sociétés extractives avec les recettes et volumes fournis par les différents démembrements de l'Etat.

Les travaux de conciliation ont été réalisés sur la base des modalités et du Référentiel ITIE proposés dans notre rapport de cadrage et approuvés par le Comité ITIE dans sa réunion du 14 novembre 2012.

L'objectif global de cette conciliation est d'aider le Gouvernement du Cameroun et les différentes parties prenantes à déterminer la contribution du secteur des hydrocarbures et des mines solides à l'économie et au développement régional du pays ainsi que d'améliorer la transparence et la gouvernance dans le secteur extractif.

### **Limitations aux travaux de conciliation**

Les quantités produites par les sociétés minières nous ont été communiquées par la DMG d'une manière tardive (le 17 février 2013). Cette situation ne nous a pas permis d'analyser les écarts relevés sur les quantités produites telles que détaillées dans le point 6 de la section intitulée «Principales constatations des travaux de conciliation » du sommaire exécutif (voir notre recommandation n°5).

### **Principales constatations des travaux de conciliation**

Les principales constatations de nos travaux de conciliation sont les suivantes :

1. Toutes les sociétés pétrolières et minières retenues dans le Référentiel ITIE 2009 ont soumis des formulaires de déclaration dans le format approuvé par le Comité ITIE.
2. Toutes les administrations et entités gouvernementales retenues dans le Référentiel ITIE 2009 ont soumis des formulaires de déclaration dans le format approuvé par le Comité ITIE.

3. Toutes les sociétés extractives ont soumis un formulaire de déclaration certifié par un auditeur externe.
4. Pour les régies financières, toutes les entités ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par la Chambre des Comptes pour chacune des sociétés extractives retenues dans le périmètre de conciliation. Pour la DMG, les formulaires de déclarations concernant les volumes de production ont été attestés par l'Inspection Générale du MINIMIDT.
5. Pour les quantités de brut produites, aucun écart n'a été relevé entre les déclarations des opérateurs pétroliers et les déclarations de l'Etat :

	Total déclaré opérateurs pétroliers	Total perçus par l'Etat	Ecart
Production de brut (en bbl)	23 699 577	23 699 577	-

6. Les travaux de conciliation des quantités de minerais reportées par les sociétés minières retenues dans le périmètre de conciliation avec celles reportées par la DMG a fait ressortir les écarts suivants :

Sociétés	Minerais extraits	Unité	Total reporté par les sociétés minières	Total reporté par l'Etat	Ecart
Razel	Sable Edea	tonne	49 916	-	49 916
	Agrégats Edea	tonne	304 530	304 530	-
	Sable Nkometou	tonne	174 082	209 857	(35 775)
	Agrégats Nkometou	tonne	333 658	333 658	-
Cimencam	Pouzzolane	tonne	401 252	437 656	(36 404)
	Calcaire	tonne	189 748	189 748	-
	Sable	tonne	11 334	11 334	-
	Argile	tonne	9 966	9 966	-
C&K Mining	Gold dust	gramme	52 154	52 148	6

7. Les flux de paiement conciliés après ajustement pour le secteur extractif peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Flux de paiements perçus par l'Etat	Unité	Entités déclarantes			ETAT			Ecart net entités déclarantes - SNH Fonct.	Ecart net entités déclarantes - SNH Mandat	Ecart net entités déclarantes - Admin. Publique
		Sociétés Extractives	SNH Fonct.	SNH Mandat	SNH-Fonct.	SNH Mandat	Administration Publique			
Parts d'huile de la SNH-Etat	bbl	15 708 117	-	-	-	15 708 117	-	-	-	
Parts d'huile de la SNH-Associé	bbl	241 352	-	-	241 352	-	-	-	-	
Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH	bbl	-	-	16 710 262	-	-	16 710 262	-	-	
Transferts directs au Trésor Public par la SNH	FCFA	-	-	296 463 000 000	-	-	296 463 000 000	-	-	
Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)	FCFA	-	-	122 508 166 028	-	-	122 508 166 034	-	(6)	
Dividendes SNH	FCFA	-	848 500 000	-	-	-	835 000 000	-	13 500 000	
Redevance Minière Proportionnelle	FCFA	4 769 681 469	-	-	-	4 769 681 469	-	-	-	
Redevance Proportionnelle à la Production	FCFA	-	-	-	-	-	-	-	-	
Redevance Minière Négative	FCFA	(50 442 021 084)	-	-	-	(50 442 021 084)	-	-	-	
Bonus de signature	FCFA	1 480 047 384	-	-	-	1 480 047 384	-	-	-	
Bonus de Production	FCFA	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prélèvement pétrolier additionnel	FCFA	-	-	-	-	-	-	-	-	
Frais de Formation	FCFA	47 964 840	-	-	-	47 964 840	-	-	-	
Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures	FCFA	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes Filiales SNH	FCFA	13 943 323 942	-	-	13 943 323 942	-	-	-	-	
Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	FCFA	90 602 352 806	-	-	-	-	90 602 352 806	-	-	
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	FCFA	70 800 000	-	-	-	-	72 270 000	-	(1 470 000)	
Redevance Superficiare	FCFA	486 979 618	-	-	-	-	486 917 712	-	61 906	
Taxes Ad Valorem	FCFA	11 885 670	-	-	-	-	11 895 670	-	(10 000)	

Flux de paiements perçus par l'Etat	Unité	Entités déclarantes			ETAT			Ecart net entités déclarantes - SNH Fonct.	Ecart net entités déclarantes - SNH Mandat	Ecart net entités déclarantes - Admin. Publique
		Sociétés Extractives	SNH Fonct.	SNH Mandat	SNH-Fonct.	SNH Mandat	Administration Publique			
Taxes à l'extraction	FCFA	192 626 432	-	-	-	-	192 626 432			-
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	FCFA	14 956 017 139	-	-	-	-	14 956 011 139			6 000
Redressements fiscaux/ amendes et pénalités	FCFA	2 993 919 636	-	-	-	-	2 993 815 904			103 732
Droits de Douane	FCFA	3 940 311 124	-	-	-	-	4 750 071 217			(809 760 093)
Redressements Douaniers/ amendes et pénalités	FCFA	10 800 000	-	-	-	-	10 800 000			-
Autres Pénalités de non-exécution des programmes d'exploration/production	FCFA	-	-	-	-	-	-			-
Droits de passage du pipeline (COTCO)	FCFA	8 970 519 591	-	-	-	-	8 970 519 591			-
Dividendes versés à l'Etat	FCFA	-	-	-	-	-	-			-
Contributions FNE	FCFA	352 243 556	-	-	-	-	352 106 001			137 555
Contributions CFC (part patronale)	FCFA	535 765 490	-	-	-	-	535 559 067			206 423
<b>Total Revenus du secteur extractif concilié</b>	<b>bbl</b>	<b>15 949 469</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>241 352</b>	<b>15 708 117</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Revenus du secteur extractif concilié</b>	<b>FCFA</b>	<b>92 923 217 613</b>	<b>848 500 000</b>	<b>418 971 166 028</b>	<b>13 943 323 942</b>	<b>(44 144 327 392)</b>	<b>543 741 111 573</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(797 224 483)</b>
<b>Quote-part de production de l'Etat commercialisée</b>	<b>bbl</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 710 262</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 710 262</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

8. Après ajustement, l'écart net non concilié sur les flux financiers s'élève à **797 224 483 FCFA** représentant **0,15%** du total des paiements en numéraire conciliés reportés par l'Etat. Cet écart qui se trouve au dessous de la marge d'erreur acceptable de **0,2%** retenue par le Comité de Suivi, se compose de la somme d'écarts positifs s'élevant à 20 753 167 FCFA et d'écarts négatifs s'élevant à 817 977 650 FCFA dont le détail est présenté dans la section 5 du présent rapport.
9. Le détail des ajustements opérés sur les déclarations initiales des parties prenantes à la conciliation ainsi que les écarts résiduels non conciliés détaillés par flux de paiement et par société extractive sont respectivement présentés dans les Sections 4.3 et 5 du présent rapport.

### Chiffres Clés du rapport ITIE

La conciliation des flux financiers et des volumes relatifs à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides au titre de l'année 2009 fait ressortir les chiffres suivants :

1. La production totale de pétrole reportée par les opérateurs s'élève à un total de **23 699 577 barils**. Le détail de cette production par opérateur est présenté en Annexe 1.
2. La quote part de production revenant à l'Etat Camerounais directement ou indirectement via la SNH Fonctionnement s'élève à un total de **15 949 469 barils**. La quote part directe revenant à l'Etat via la SNH Mandat est de **15 708 117 barils** représentant **66%** par rapport au total production de la période.
3. Les parts d'huile de l'Etat enlevés, commercialisées et dont la contrepartie a été encaissée au cours de 2010 sont de **16 710 262 barils** pour une valeur totale de **639 520 636 093 FCFA (soit 1 292 446 433 USD)** ;
4. Le total des revenus du secteur extractif perçus par l'Etat, après ajustement, s'élève à **554 907 785 778 FCFA** se détaillant comme suit

Nature	Montant en FCFA
Flux de paiements conciliés déclarés par les administrations Publiques	543 741 111 573
Flux de paiements déclarés unilatéralement par les sociétés	512 532 379
Flux de paiement déclarés unilatéralement par administrations Publiques	10 654 141 826
<b>Total des paiements (en FCFA)</b>	<b>554 907 785 778</b>

5. Le total des « autres paiements significatifs » reportés par les sociétés extractives s'élève à **448 421 058 FCFA**. Ces paiements ont été reportés à titre unilatérale par les sociétés extractives et n'ont pas fait l'objet de conciliation dans le cadre du présent rapport. Le détail de ces paiements est présenté au niveau de la sous-section 4.4 du présent rapport.
6. Le total des paiements sociaux reportés par les sociétés extractives s'élève à **64 111 321 FCFA** se détaillant comme suit

Société	Total paiements déclarés (en FCFA)
Transferts au titre des projets sociaux volontaires	42 621 668
Transferts au titre des projets sociaux prévus par des conventions	21 489 653
<b>Total des paiements sociaux</b>	<b>64 111 321</b>

Conformément aux modalités retenues par le Comité ITIE, ces paiements ont été reportés à titre unilatérale par les sociétés extractives et n'ont pas fait l'objet de conciliation dans le cadre du présent rapport. Le détail des paiements sociaux est présenté dans la sous-section 4.4 du présent rapport.

7. Les flux de paiements perçus de la part des sociétés minières, n'ayant pas été retenues dans le périmètre de conciliation, s'élèvent à **10 654 141 826 FCFA**. Conformément aux modalités retenues par le Comité ITIE, ces paiements ont été reportés à titre unilatérale par les démembrements de l'Etat et n'ont pas donc fait l'objet de conciliation dans le cadre du présent rapport. Les flux de paiements reportés peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Flux de paiement	Total paiements déclarés par l'Etat (FCFA)
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	22 134 959
Redevance Superficiare	18 383 823
Taxes à l'extraction	56 826 065
Droits de Douane	10 534 258 795
Redressements Douaniers/amendes et pénalités	15 000 000
Contributions FNE	2 591 476
Contributions CFC (part patronale)	4 946 708
<b>Total des paiements (en FCFA)</b>	<b>10 654 141 826</b>

Le détail par société de ces paiements est présenté dans la sous-section 4.4 du présent rapport.

8. L'analyse des contributions par secteur d'activité, par société et par taxe est présentée au niveau de la Section 6 du présent rapport.
9. Sans remettre en cause les résultats des travaux de réconciliations, nous avons émis des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du processus ITIE au Cameroun et plus précisément les travaux de conciliation et la production du rapport ITIE. Ces recommandations sont détaillées dans la Section 7 du présent rapport.



Tim Woodward  
Associé  
Moore Stephens LLP

150 Aldersgate Street  
London EC1A 4AB

5 mars 2013

## **1. INTRODUCTION**

### **1.1 Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)**

L'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) a d'abord été annoncée lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable à Johannesburg en 2002 (le Sommet de la Terre 2002) et a été lancée officiellement à Londres en 2003. Elle a été fondée sur la reconnaissance du fait que malgré que le pétrole, le gaz et les ressources minérales puissent aider à élever le niveau de vie à travers le monde, cela peut souvent conduire à la corruption et à des conflits ainsi qu'une baisse de la qualité de vie pour beaucoup dans les pays où la gestion de ces ressources est inadéquate.

L'initiative vise une meilleure transparence par la publication des paiements des taxes et impôts des sociétés opérant dans le secteur minier et la divulgation par les organisations gouvernementales des recettes provenant de ces sociétés. L'ITIE a donc favorisé une meilleure gestion de ces ressources dans les pays riches en pétrole, en gaz et en ressources minérales et vise à réduire le risque de détournement des fonds générés par l'exploitation des ressources de l'industrie extractive des pays. Ceci est réalisé à travers la coopération entre les gouvernements, les entreprises du secteur minier, les groupes de la société civile, les investisseurs et les organisations internationales.

L'ITIE dispose d'une méthodologie robuste mais flexible qui garantit le maintien d'une norme globale dans les différents pays exécutants. Le Conseil d'Administration de l'ITIE et le Secrétariat International sont les garants de cette méthodologie. Cependant, chaque pays doit élaborer son propre modèle de mise en œuvre. L'ITIE, en un mot, est une norme développée à l'échelle internationale qui favorise la transparence des revenus à l'échelle locale.

### **1.2 L'ITIE au Cameroun**

Le Cameroun a adhéré à l'ITIE sur les instructions du Président de la République en mars 2005 à la Conférence de Lancaster House à Londres et a été accepté, en tant que pays « Candidat » à l'ITIE, le 27 septembre 2007.

Le Cameroun a obtenu le renouvellement de son statut de pays « Candidat » en février 2012 avec une nouvelle date-butoir fixée pour le 13 août 2013 pour sa validation conformément aux dispositions de transition de l'édition 2011 des Règles de l'ITIE.

La structure actuelle de gouvernance de l'Initiative en République du Cameroun a été créée par une décision du Premier Ministre en juin 2005. Elle consiste en un Comité de Suivi tripartite composé de représentants de l'Etat, de la société civile et des industries. Les attributions et les modalités de fonctionnement de cet organe ont été précisées dans le décret n° 2005/2176/PM du 16 juin 2005.

Actuellement le Cameroun s'est lancé dans la procédure de publication de son Cinquième Rapport ITIE. Ce rapport couvrira les flux financiers et les volumes des secteurs des hydrocarbures et des mines solides au titre de l'année 2010. Dans ce cadre, le Comité de Suivi a confié au cabinet Moore Stephens l'étude de la matérialité, la proposition d'un Référentiel ITIE et du formulaire de déclaration qui seront par la suite approuvés par le Comité de Suivi.

## 1.3 Le contexte national du secteur extractif au Cameroun

### 1.3.1 Le secteur des hydrocarbures

#### a. Cadre juridique

L'exploitation pétrolière au Cameroun s'exerce dans le cadre de la loi n°99/013 du 22 décembre 1999 portant Code pétrolier et son décret d'application n° 2000/485 du 30 juin 2000.

Les conditions particulières de chaque projet pétrolier sont définies dans le contrat de concession signé entre l'Etat et la société pétrolière.

Les flux de paiement payables par les sociétés pétrolières sont présentés dans la sous-section 3.4.

#### b. La Production Pétrolière

Le pétrole, contributeur essentiel à l'économie et aux ressources du Cameroun, est au centre des échanges commerciaux du pays. La production pétrolière a enregistré une baisse passant de 31,8<sup>1</sup> millions de barils en 2006 à 26,8<sup>2</sup> millions en 2009.

Conformément aux quantités reportées dans le cadre de la conciliation 2010, la production du pays a poursuivi sa baisse pour s'établir à 23,7 millions de barils soit une réduction de 11,6% par rapport à 2009.

Pour la période couverte, la production est réalisée par quatre associations :

- Rio del Rey : Total (opérateur), Pecten, SNH
- Lokélé : Pecten (opérateur), SNH
- Moudi : Perenco (opérateur), MPCl, SNH
- Ebomè : Perenco (opérateur), MPCl SNH

#### c. Les types d'hydrocarbures

Les quatre qualités principales de brut, commercialisées au Cameroun sont les suivantes :

- le Kolé : brut de 32°API
- le Lokélé : brut de 22°API
- l'Ebomè : brut de 34°API
- le Moudi : brut de 38°API

Pour la période couverte par le présent rapport, aucune production commerciale de gaz naturel n'a été reportée par les sociétés pétrolières opérantes au Cameroun.

#### d. Les activités de recherche et d'exploitation au Cameroun

Les actions de promotion et de valorisation du domaine minier national, menées par la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), ont conduit à la signature de trois nouveaux contrats en 2006. Le premier, conclu avec Perenco Cameroun, vise le développement de l'exploitation du champ Sanaga Sud, en vue de la génération d'électricité à partir du gaz. Le deuxième et le troisième sont relatifs à l'exploration, respectivement par Total E&P Cameroun et par Kosmos Energy Cameroon (qui a repris les actifs de Conoco Philips).

<sup>1</sup> Rapport de conciliation ITIE 2006-2008

<sup>2</sup> Rapport de conciliation ITIE 2009

Il convient de noter l'existence de blocs libres on shore dans le Nord (bassin du Logone Birni – ce bassin montre une similarité avec les structures ayant fait l'objet de grandes découvertes dans les pays voisins, notamment au Niger et au Tchad); les opérateurs hésitent encore à se lancer dans cette zone où des travaux sismiques (à l'initiative de la SNH) ont permis de relever des indices d'huile. L'attribution des blocs dans cette région se fera de gré à gré.

Par ailleurs, Euroil a foré un puits d'appréciation sur le permis Etindé (bassin du Rio del Rey), qui a donné des résultats satisfaisants: 3 800 barils de condensats et environ 857 000 m<sup>3</sup> de gaz par jour lors des tests de production.

#### **e. Rôle de la Société Nationale des Hydrocarbures**

La Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) joue un double rôle dans le secteur pétrolier :

En tant que société nationale associée dans certaines concessions pour le compte de l'Etat, la « SNH-Fonctionnement » reçoit une quote-part de production d'huile. De même en contre partie de la participation de SNH-Fonctionnement dans le capital d'un certains nombres de sociétés opérantes dans le secteur pétrolier, celle-ci perçoit des dividendes.

En contre partie de ses activités, la SNH fonctionnement, détenue à 100% par l'Etat, reverse des dividendes au Trésor Public au titre de la distribution des ses résultats.

En tant que mandataire de l'Etat, la « SNH-Mandat » assure la gestion de la commercialisation des quote-parts d'huile revenant à l'Etat dans les champs pétroliers et verse les revenus des ventes au Trésor Public après déduction des charges liées à son mandat. La SNH-Mandat est mandatée également pour la collecte de la fiscalité pétrolière de la part des opérateurs pétroliers qu'elle reverse ensuite dans les comptes du Trésor Public.

Les sommes collectées par la SNH-Mandat sont ensuite transférées au Trésor Public soit directement soit indirectement à travers la prise en charge de dépenses pour le compte de l'Etat.

### **1.3.2 Le secteur minier**

#### **a. Cadre Juridique**

Le secteur minier est régi par le Code minier promulgué par la Loi n°001-2001 du 16 avril 2001 et son décret d'application n°2002/648/PM du 26 mars 2002. Conformément au Code minier, les sociétés minières sont assujetties à des droits et taxes spécifiques en outre des impôts et taxes prévus par le Code Général des Impôts et du Code des douanes de la CEMAC.

Les flux de paiement payables par les sociétés minières sont présentés dans la sous-section 3.4.

#### **b. La production Minière**

La République du Cameroun dispose d'importantes ressources minérales dont la mise en valeur pourrait constituer une source de richesse pour le pays en dehors du domaine pétrolier.

En 2010, le Cameroun comptait :

- 2 permis d'exploitation des mines détenus par 2 sociétés (Geovic et C&K Mining) ;
- 55 permis d'exploitation de carrières détenus par 38 sociétés de carrières (calcaires et marbres). Pour la plupart de ces sociétés, l'activité extractive ne constitue qu'une activité secondaire qui leur permet de s'alimenter en matière première pour leur activité de travaux publics; et
- 107 permis de recherches détenus par 52 sociétés minières.

## 2. OBJECTIFS APPROCHE ET METHODOLOGIE

Notre mission de conciliation a été effectuée en adhérant aux normes ISRS (International Standard on Related Services) et plus précisément la norme n° 4400 relative aux « missions d'examen d'informations financières sur la base de procédures convenues » ainsi que le Code d'éthique de l'IFAC.

La mission de conciliation n'a pas pour objet :

- d'effectuer un audit, ni un examen limité des revenus pétroliers et miniers. En conséquence, aucune assurance n'est donnée. L'audit et la certification des données incluses dans le présent rapport n'entrent pas dans les Termes de Référence de notre mission. Toutefois, les informations conciliées portent sur des données financières et quantitatives auditées et/ou attestées par les parties déclarantes ; et
- de déceler des erreurs, des actes illégaux ou d'autres irrégularités hormis ceux que nous avons pu rencontrer lors de la conduite de nos travaux.

### 2.1 Objectifs de la mission

Notre travail de conciliation des flux financiers et des volumes du secteur extractif au titre de l'année 2010, comprend selon les Termes de Référence :

- la préparation d'une étude de cardage du secteur pétrolier et minier au Cameroun et la proposition au Comité ITIE d'un Référentiel ITIE ;
- la proposition d'un formulaire de déclaration sur la base du Référentiel ITIE approuvé par le Comité ITIE ;
- la préparation des lettres de transmission des formulaires ainsi que des instructions de reporting ;
- l'animation d'un atelier de formation aux parties prenantes ;
- la conciliation des flux financiers et des volumes relatifs à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides pour les entités retenues dans le périmètre de conciliation ;
- l'identification et l'analyse des écarts ; et
- la formulation de recommandations utiles pour améliorer les insuffisances et les dysfonctionnements constatés.

### 2.2 Approche

#### 2.2.1 Réunion d'ouverture

Notre intervention a débuté le 9 octobre 2012 par une réunion d'ouverture avec le Secrétariat Technique et les membres du Comité ITIE au cours de laquelle nous avons été en mesure :

- de discuter la phase de cadrage du secteur extractif et de planifier l'ensemble des entretiens avec les personnes clés de l'administration publique et des sociétés extractives ;
- de discuter du Référentiel ITIE à adopter ; et
- d'apporter certains éclaircissements techniques et proposer des recommandations.

## **2.2.2 Etude de cadrage**

Nous avons conduit une étude de cadrage pour la détermination du Référentiel ITIE du rapport de conciliation. Cette étude de cadrage a couvert l'ensemble des intervenants dans le secteur des Hydrocarbures, du Transport Pétrolier et des Mines en République du Cameroun.

Cette étude de cadrage a été conduite par les experts de Moore Stephens entre le 9 et le 22 octobre 2012 et a été clôturée par la présentation d'un rapport de cadrage au Comité ITIE en date du 14 novembre 2012 portant notamment sur :

- la période fiscale à déclarer ;
- le processus visant à garantir la crédibilité des données soumises par les entités déclarantes;
- les flux de revenus significatifs que les entreprises et les démembrements de l'Etat doivent déclarer ;
- les entreprises qui prépareront des formulaires de déclaration ;
- les entités gouvernementales qui prépareront des formulaires de déclaration ;
- le modèle du formulaire de déclaration ; et
- le degré de désagrégation des données du rapport ITIE.

L'étude de cadrage s'est basée sur :

- l'état détaillé des permis d'exploitation et de recherche dans le secteur pétrolier et minier fourni par la DMG présenté en Annexe 3 ;
- les contrats pétroliers fournis par la SNH ;
- la réglementation en vigueur régissant le secteur extractif ; et
- les éléments chiffrés obtenus de la part des administrations publiques et de certaines sociétés extractives sur les revenus et paiements du secteur extractif.

Le seuil de matérialité retenu pour les besoins de la détermination du périmètre de conciliation est de 50 millions de FCFA soit l'équivalent de 0.01% du total des revenus du secteur extractif tels que reportés dans la balance du Trésor Public.

Le Référentiel ITIE retenu ainsi que les modalités d'application de la matérialité sont présentés au niveau de la sous-section 3.1 du présent rapport.

## **2.2.3 Tenue des ateliers de formation**

Le formulaire de déclaration (présenté en Annexe 5) tel qu'approuvé par le Comité ITIE et les instructions de reporting ont fait l'objet d'une présentation aux parties prenantes du secteur public et privé lors d'un atelier de formation tenu le 28 novembre 2012 à Yaoundé.

## **2.2.4 Travaux de conciliation**

Nous avons conduit les travaux de conciliation du 27 décembre 2012 au 17 janvier 2012. La première étape a consisté en l'examen des déclarations reçues des sociétés extractives et organismes gouvernementaux et la détection d'éventuelles erreurs d'imputation.

Nous avons ensuite procédé à une conciliation société par société et flux par flux sur la base du détail soumis par les parties prenantes et annexé à leurs formulaires de déclaration.

Les écarts relevés, dont le montant dépasse le seuil de conciliation de 1 million de FCFA, ont été communiqués aux parties prenantes afin de soumettre les justificatifs nécessaires pour procéder aux ajustements. Les écarts non conciliés et pour lesquels les justificatifs nécessaires n'ont pas été produits ont été reportés en tant qu'écarts résiduels dans le cadre du présent rapport.

Les écarts sont détaillés dans le présent rapport en :

- écart positif : lorsque le total du montant reporté par une société extractive pour un flux de paiement dépasse le total du montant reporté par l'Etat pour ce même flux de paiement,
- écart négatif : lorsque le total du montant reporté par une société extractive pour un flux de paiement se trouve au dessous du total montant reporté par l'Etat pour ce même flux de paiement ; et
- écart net : c'est le total compensé des écarts négatifs et positifs.

### 2.2.5 Réunion de clôture de la mission sur terrain

Notre intervention a été clôturée par la tenue d'une réunion en date du 17 janvier 2013 avec le Secrétariat Technique au cours de laquelle nous avons exposé les limites rencontrées lors des travaux de conciliation et les points en suspens à la date de clôture de notre mission sur le terrain.

## 2.3 Méthodologie adoptée

### 2.3.1 Déclarations de paiements – Désagrégation par taxe et par entité

Un seul formulaire de déclaration a été utilisé à la fois pour les déclarations des sociétés extractives et des administrations et organismes de l'Etat. Ce formulaire a été préparé par nos soins sur la base du Référentiel ITIE approuvé par le Comité ITIE.

Ce formulaire de déclaration a été approuvé par le Comité ITIE et par la suite envoyé directement aux sociétés extractives et aux administrations de l'Etat tels que détaillées dans la sous-section 3.1 du présent rapport.

Les formulaires de déclaration ont été préparés et soumis :

- par chaque société ;
- par chaque administration pour chaque société retenue dans le périmètre de conciliation ; et
- par nature de flux de paiement et par quantité telles que détaillées dans le formulaire de déclaration.

Pour les besoins des travaux de conciliation, les sociétés et les administrations ont été sollicitées pour :

- fournir un détail paiement par paiement ;
- pour reporter les flux financiers dans la devise de réalisation de paiement ;
- pour reporter les paiements sur la base de la comptabilité de caisse et non sur la base de la comptabilité d'engagement.

### 2.3.2 Déclarations de paiements – Certification des données

Afin de se conformer aux Exigences 12 et 13, les actions et procédures suivantes ont été suivies :

- Les parties prenantes ont été invitées à renvoyer leurs déclarations attestées par :
  - un commissaire aux comptes ou un autre auditeur externe désigné pour l'occasion pour les sociétés extractives y compris la SNH ; et
  - la Chambre des Comptes pour les administrations publiques.
- Toutes les entités déclarantes ont été sollicitées pour faire signer les formulaires de déclaration par les personnes habilitées à les représenter en guise de confirmation que les paiements/revenus et volumes reportés sont complets et ont été fidèlement extraits des données comptables de l'entité.

Il est à noter que selon la législation en vigueur :

- les sociétés extractives sont tenues de faire certifier leurs comptes annuels par un Commissaire aux Comptes (Acte Uniforme OHADA);
- la SNH, en tant que société à capitaux publics et à caractère industriel et commercial, publie annuellement des états financiers qui sont certifiés par un Commissaire aux Comptes. Les états financiers de la SNH et les rapports de certification y compris ceux de l'année 2010 sont disponibles sur son site web <http://www.snh.cm>; et
- les comptes de l'Etat sont contrôlés annuellement par la Chambre des Comptes. Les rapports de vérification des comptes de l'Etat, y compris celui portant sur l'année 2010, sont publiés sur le site de la Chambre <http://www.chambredescomptes.net>.

### 2.3.3 Déclaration des paiements en devise

Pour les paiements déclarés en USD/EUR par les sociétés extractives dont la contrepartie en FCFA n'a pas pu être identifiée et confirmée individuellement, nous avons appliqué le cours du jour du paiement tel que publié sur le site de la BEAC (<http://www.beac.int/>) pour les besoins de la réconciliation.

### 2.3.4 Déclaration pour les sociétés ayant une activité principale autre que l'activité extractive

Pour les sociétés ayant une activité principale autre que l'activité extractive, les parties déclarantes ont été sollicitées pour limiter leurs déclarations aux seuls flux de paiement spécifiques à l'activité extractive.

### 2.3.5 Déclaration pour les sociétés n'ayant pas de présence physique au Cameroun

Pour les sociétés en exploration qui n'ont pas de présence physique au Cameroun, les opérateurs contractant qui ont la charge de liquider l'ensemble des paiements dus au lieu et place des dites sociétés ont été sollicités pour intégrer dans leurs déclarations les flux financiers payés pour les comptes de celles ci. Ces sociétés se détaillent comme suit :

Opérateurs	Sociétés n'ayant pas de présence physique au Cameroun
Rodeo Development LTD	RSM
Glencore Exploration Cameroon	AFEX
Noble Energy Cameroon LTD	Petronas

### 2.3.6 Travaux de conciliation

Notre mandat selon les Termes de Référence consiste à «procéder à la conciliation des flux financiers et des volumes relatifs à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides ». Notre travail a inclus les étapes suivantes :

- le rapprochement des flux financiers et des volumes déclarés par les sociétés extractives avec ceux déclarés par les administrations et organismes de l'Etat ;
- la collecte des flux de paiements perçus par les administrations et les entités publiques de la part des sociétés minières non retenues dans le périmètre de conciliation ;
- la collecte des paiements sociaux effectués par les sociétés extractives au titre de leur contribution dans les projets de développement régionales ;
- l'identification des différences et des écarts et analyse de leurs sources ;

- rapprochement des données détaillées reçues des deux parties (sociétés extractives et administrations) selon les taxes, les dates de paiement et mode de paiement (en nature ou en numéraire) ;
- l'identification des ajustements nécessaires. Ces ajustements sont effectués sur la base des instructions convenues pour le remplissage des formulaires de déclaration, de la confirmation des parties déclarantes et/ou sur la base des pièces justificatives ;
- entretien avec les points focaux des différentes administrations et sociétés extractives pour collecter les justificatifs des flux de paiement non conciliés ;
- analyse des justifications apportées par les parties prenantes et classement des écarts par nature ;
- ajustement des écarts justifiés tant au niveau des montants déclarés par les sociétés extractives que pour les administrations ; et
- finalisation des travaux et préparations des états de synthèse.

### 3. REFERENTIEL ITIE COUVERT

#### 3.1 Choix du Référentiel adopté

Le Référentiel des flux d'avantages considérés, des entreprises et des organismes pris en compte pour l'élaboration de ce rapport a été défini par le Comité ITIE, et relève de sa propre responsabilité.

Le choix a été effectué sur la base de notre étude de cadrage ayant fait l'objet d'un rapport présenté au Comité ITIE dans sa réunion du 14 novembre 2012. Lors de cette réunion, nous avons été en mesure de :

- présenter le contour du Référentiel ;
- présenter l'analyse de matérialité concernant les entreprises et les flux d'avantage à inclure dans le Référentiel ITIE ; et
- fournir les éclaircissements et éclairages techniques nécessaires.

Cette réunion s'est achevée par l'approbation du Référentiel final et des formulaires de déclaration.

#### 3.2 Les sociétés extractives incluses dans le Référentiel ITIE

##### 3.2.1 Secteur Pétrolier

La totalité des sociétés pétrolières recensées au Cameroun a été intégrée dans périmètre de conciliation, soit 17 entreprises réparties comme suit:

	Sociétés
Entreprises nationales	1. SNH-Fonctionnement
	2. Total Exploration & Production Cameroun (actuellement Perenco Rio Del Rey)
	3. Perenco Cameroun
Entreprises privées en production	4. Perenco Oil & Gas Cameroun
	5. Pecten Cameroon Company (actuellement Addax Petroleum Cameroon Company)
	6. Mobil Producing Cameroon Inc
	7. Addax Petroleum Cam LTD
Entreprises privées en exploration	8. Euroil Ltd
	9. Noble Energy Cameroon LTD
	10. Murphy (pour Sterling Energy)
	11. Rodeo Development LTD
	12. Kosmos Energy
	13. Glencore Exploration Cameroon
	14. Yang Chang Logone
Entreprises privées n'ayant pas de présence physique au Cameroun	15. RSM
	16. AFEX
	17. Petronas

Un tableau détaillant les permis en exploitation et les participations de chacune des sociétés est présenté en Annexe 2.

### 3.2.2 Secteur du transport pétrolier

La Cameroon Oil Transportation Company (COTCO), seule entreprise opérante dans le secteur de transport pétrolier, a été retenue dans le périmètre de conciliation.

### 3.2.3 Secteur Minier

Quatre entreprises minières en exploitation ont été retenues dans le périmètre de conciliation. Il s'agit de :

1. Geovic	3. Cimencam
2. Razel	4. C&K Mining

En 2010, parmi ces quatre (4) entreprises, Geovic n'avait pas encore démarré la production industrielle bien que disposant d'un permis d'exploitation. C&K Mining, détenteur elle aussi d'un permis d'exploitation de diamant, a pour sa part procédé à sa première exportation de ce minéral en janvier 2013 avec l'entrée en vigueur au Cameroun du processus de Kimberley.

En ce qui concerne Cimencam, elle exploite les gisements de calcaire et de pouzzolane comme intrants pour ses propres besoins de production de ciment. Razel quant à elle exploite des agrégats utilisés localement dans le BTP.

Le reste des sociétés minières recensées au Cameroun, dont la contribution est inférieure au seuil de matérialité de 50 Millions de FCFA, a été retenu dans le Référentiel ITIE à travers une déclaration unilatérale des administrations et entités publiques selon la modalité prévue par l'Exigence ITIE 11-b. Ces sociétés sont au nombre de 88 et se détaillent comme suit :

N°	Nom de la société	N°	Nom de la société
1	Ets Rocaglia	46	Cageme
2	PANTECHNIKI	47	Caminex
3	NKOTO EMANE David	48	Goldex
4	EXTECHCOCAM	49	Cocamin
5	S.T.A.C.	50	Sajata
6	KETCH	51	Resources Capital Group
7	SELECT ROCK	52	Ridgeway Energy Sarl
8	PRESNEG – CA	53	Cameroon Mining Exploration Co.Ltd ..
9	SOGEA SATOM	54	East Mining Corporation
10	FOKOU FOBERT	55	Fer du Cameroun
11	AFKO CEMENT PRODUCTION	56	Camina Sa
12	NEO – TP	57	Korea & Cameroon Mining Incorporation Inc
13	ETINDITE COMPANY	58	Fametal Mining Resources Cameroon
14	S.N.C.I.C.	59	Xplor – Tech
15	AYISSI NGABA Jean S/C	60	Softrock Energy
16	DTP/Terrassement	61	Compagnie Minière de l'Est
17	CARRIERE DU MOUNGO	62	Harvest Mining Corporation Sa
18	SOCARIC	63	Littocol
19	ARAB CONTRACTOR	64	Camus Resources
20	COSINCAM	65	Sadc Minerals & Mining Cameroon Sarl
21	MAG SARL	66	Venture Capital Plc
22	CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION (CRBC)	67	Allbright Mining Resources Sa

N°	Nom de la société	N°	Nom de la société
23	CHINA COMMUNICATIONS CONSTRUCTION COMPANY	68	S & S Mining Sa
24	DRAGAGES & TP	69	Cameroon Steel Industries Sa
25	BUNS	70	Aucam Sarl ( Advanced Gold)
26	DEKO & Cie	71	Camerican Mining
27	L.C.C.	72	Zamba Gold Corp
28	32 LES CARRIERES DU LITTORAL (CDL)	73	Bocom Petroleum Sa
29	L.D.C.	74	Ste D'intermédiation Financière
30	EDOKETER	75	Ritagold
31	FOTSO Maurice	76	Cameroon Diamond & Gold Mining
32	GREEN VALLEY ENTREPRISE	77	EGBTP
33	BATCHANDJI Pascal	78	Imperial Mining & Refining Ltd
34	FOTSO Augustin	79	Mining Tech Sarl
35	BITUMAT TP SARL	80	Capam Holding Plc
36	African Aura Resources	81	Cameroon Mining Resources
37	Sinosteel CAM SA	82	Cameroon Mining Action Sa
38	Cam Iron SA	83	G - Stones Ressources
39	Mega Uranium Corporation Cameroon PLC	84	Compagnie Minière du Cameroun
40	Free Mining Company	85	Optimum Mining Inc Sarl
41	Cameroon Alumina Ltd (ex Hydromine Inc)	86	AK Mining and Shipping Sarl
42	Caminco	87	Invest Africa Plc Invest
43	Sicamines	88	BEIG3 Sarl
44	Gramacam		
45	Uranex		

### 3.3 Les entités et administrations publiques incluses dans le Référentiel ITIE

Les administrations et entités publiques intervenant dans la collecte des différents flux retenus dans le Référentiel ITIE se détaillent comme suit :

#### Entités

Direction Générale des Impôts – DGI

Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire – DGTCFM

Direction Générale des Douanes – DGD

Direction des Mines et de la Géologie/Ministère des Mines (\*)

Société Nationale des Hydrocarbures (SNH-Mandat)

(\*) La DMG a été sollicitée pour la confirmation des informations liées aux volumes de production.

### 3.4 Les flux de paiements pris en compte dans le Référentiel ITIE

L'ensemble des flux de paiement retenus dans le périmètre de conciliation et ayant été pris en compte dans le formulaire de déclaration final tel que présenté en Annexe 5 sont au nombre de 33.

Le périmètre de conciliation a inclut également les quantités d'huile et de minerais extraites par les sociétés retenues dans le périmètre de conciliation.

Les flux de paiements retenus dans le Référentiel ITIE peuvent être classés selon les catégories suivantes :

#### 3.4.1 Les flux de paiement en nature

Tous les flux de paiement en nature recensés dans les contrats pétroliers mis à notre disposition et dans le Code pétrolier ont été pris en compte dans le périmètre de conciliation. Il s'agit de :

Flux de paiement	Définition
Parts d'huile de la SNH-Etat	Quotepart de la production en baril revenant à l'Etat dans les champs pétroliers selon les pourcentages définis dans les contrats de concession.
Parts d'huile de la SNH-Associé	Quotepart de la production en baril revenant à la SNH-Fonctionnement dans les champs pétroliers selon les pourcentages définis dans les contrats de concession.

Ces flux de paiement sont cohérents avec l'Exigence ITIE 9-d (i et ii).

Il est à noter qu'aucun paiement de type troc ou en contre partie de projets d'infrastructures dans le sens de l'Exigence ITIE 9-f, n'a été recensé dans l'étude de cadrage et n'a été confirmé par les partie prenantes.

#### 3.4.2 Les flux de paiement provenant de la commercialisation d'huile

Les quantités d'huile commercialisées par la SNH au titre des parts d'huile de l'Etat et leurs contrevaleurs ont été retenues dans le Référentiel ITIE. Il s'agit de :

Flux de paiement	Définition
Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH	Parts d'huile (en baril) enlevées, commercialisées et ayant fait l'objet d'encaissement au cours de la période.
Transferts provenant de la commercialisation des parts de la SNH-ETAT(*)	La contre valeur des parts d'huile de l'Etat commercialisées par la SNH au cours de la période.

(\*) Déclaration unilatérale de la SNH

### 3.4.3 Les flux de paiement en numéraire spécifiques au secteur extractif

L'ensemble des flux de paiement recensés dans les contrats pétroliers et dans les Codes pétroliers et miniers ont été inclus dans le périmètre de conciliation. Il s'agit de :

Flux de paiement	Définition
Redevance Minière Proportionnelle	C'est le montant qui permet à chaque partie dans le processus de la production pétrolière de bénéficier d'un pourcentage garanti de la rente minière au titre de chaque exercice tel que prévu dans la convention d'établissement et le contrat d'association. Cette redevance peut être négative ou positive. Elle est fonction de la moyenne journalière de la production totale de la zone délimitée pour un mois civil donné. Elle est due mensuellement. Son taux est précisé dans le contrat de concession. (Art. 92 du Code pétrolier). Le paiement de cette redevance est effectué par les sociétés pétrolières à la SNH-Mandat.
Redevance Proportionnelle à la Production	C'est le pourcentage de la production totale disponible de la zone délimitée. Elle est fonction de la moyenne journalière de la production totale de la zone délimitée pour un mois civil donné. Cette redevance est payée mensuellement par les sociétés pétrolières à la SNH Mandat. Son taux est précisé dans le contrat de concession.
Redevance Minière Négative	Lorsque la redevance minière est négative, il s'agit du montant dû par l'Etat aux compagnies pétrolières afin de leur permettre de recevoir effectivement le pourcentage garanti de rente minière au titre de chaque exercice. Dans ce cas, la redevance est reversée par la SNH-Mandat aux sociétés pétrolières (Art. 92 du Code pétrolier).
Bonus de signature	Prime versée par les sociétés pétrolières à la SNH-Mandat lors de la conclusion d'un contrat pétrolier (Art.97 du Code pétrolier).
Bonus de Production	Prime versée par les sociétés pétrolières à la SNH-Mandat en fonction des quantités d'hydrocarbure produites (Art.97 du Code pétrolier).
Prélèvement pétrolier additionnel	C'est un prélèvement pétrolier additionnel calculé sur les bénéfices tirés des opérations pétrolières. Les modalités de calcul sont fixées dans les contrats. Ces prélèvements sont payés par les titulaires des contrats de concession. (Art 98 du Code pétrolier)
Frais de Formation	Il s'agit des montants payés par les sociétés pétrolières pour la formation professionnelle dans le domaine pétrolier de ressortissants camerounais de toutes qualifications ne faisant pas partie du personnel desdites sociétés. (Art 12 du Code pétrolier et dispositions du contrat pétrolier). Ces frais sont payés à la SNH-Mandat.
Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures	Il s'agit des impôts, taxes ou redevances dus à l'occasion du transport des hydrocarbures et dont les modalités sont fixées par un texte spécifique (Art 103 du Code pétrolier). Ces taxes sont payées par les sociétés pétrolières à la SNH-Mandat.
Dividendes payés à la SNH	Il s'agit des dividendes payés par les sociétés pétrolières à la SNH-Fonctionnement au titre de la participation détenue par celle-ci dans le capital des dites sociétés.
Dividendes payés à l'Etat	Il s'agit des dividendes payés par les sociétés pétrolières et minières au trésor public au titre de la participation direct de l'Etat dans le capital des dites sociétés. Cette rubrique inclut également les dividendes payés par la SNH Fonctionnement.
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	C'est le montant à payer pour toute demande d'attribution, de renouvellement, de cession ou de transmission de contrats pétroliers et/ou d'autorisation de prospection ou au moment de la demande d'attribution, de renouvellement ou de transfert de titres miniers. Le montant est fixé par la Loi de finances applicable dans l'année considérée et est payé par les sociétés extractives à la DGI ou au Trésor Public (Art.90 du Code pétrolier, Art.90 du Code minier)

<b>Flux de paiement</b>	<b>Définition</b>
Redevance Superficiare	C'est une taxe annuelle sur la superficie versée par les titulaires de contrats pétroliers et d'autorisations y dérivant.
Taxes Ad Valorem	Les substances minières extraites du sol ou du sous-sol national à l'occasion des travaux d'exploitation ou de recherche sont soumises à une taxe proportionnelle à la valeur des produits extraits dite taxe ad valorem. Cette taxe est payée par les sociétés minières à la DGI ou au Trésor Public (Art. 92 du Code minier).
Taxes à l'extraction	Cette taxe est prélevée à chaque extraction des substances de carrière en fonction des Volumes des matériaux extraits. Cette taxe est payée par les sociétés minières à la DGI ou au Trésor Public. (Art 92 du Code minier)
Droits de passage du pipeline (COTCO)	Il s'agit des droits revenant à l'Etat au titre du passage du brut dans le pipeline Tchad-Cameroun et ce en vertu du contrat portant sur les droits de transit de l'oléoduc tchadien. (Art.3 du décret 2000/465 du 30/06/2000). Ces droits sont payés par la société COTCO à la DGI ou à la DGD.
Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	L'impôt sur les sociétés est dû à raison des bénéfices nets de l'année. L'IS est payé par les sociétés extractives à la DGI. (Art. 2 CGI, Art.95 Code minier, Art. 93 du Code pétrolier).

Ces flux de paiements sont cohérents avec les règles ITIE et plus particulièrement l'Exigence ITIE 9-d.

### 3.4.4 Autres flux de paiement significatifs

Les autres flux de paiement significatifs, dont la contribution aux revenus du secteur extractif est au dessus du seuil de matérialité de 50 millions de FCFA, ont été retenus dans le périmètre de conciliation. Il s'agit de :

<b>Flux de paiement</b>	<b>Définition</b>
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	Taxe spéciale au taux global de 15 % sur les revenus servis aux personnes morales ou physiques domiciliées hors du Cameroun, par des entreprises ou établissements situés au Cameroun (Art.225 du CGI).
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	Il s'agit des montants versés par les sociétés extractives à la suite d'infractions à la législation fiscale en vigueur ou à des redressements fiscaux.
Droits de Douane	Ce sont les droits dus sur les importations des équipements et biens autres que ceux pour les besoins d'exploitation ou de production des champs pétroliers. Ces droits doivent inclure toutes les taxes y compris la TVA douanières (Art. 104 à 109 du Code pétrolier et Art. 99 du Code minier).
Redressements Douaniers/amendes et pénalités	Il s'agit des montants versés par les sociétés extractives à la suite d'infractions à la législation douanières en vigueur ou à des redressements douaniers.
Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production	Il s'agit des montants versés par les sociétés extractives à la suite d'infractions aux clauses contractuelles dans les contrats pétroliers.
Contributions FNE	Il s'agit de la contribution instituée par la Loi N°90/050 du 19 décembre 1990 modifiant la loi N°77/10 du 13 Juillet 1977 portant institution d'une contribution au Crédit Foncier et fixant la part de cette contribution destinée au Fonds National de l'Emploi.
Contributions CFC (part patronale)	il s'agit de la contribution instituée par la Loi N°90/050 du 19 décembre 1990 modifiant la loi N°77/10 du 13 Juillet 1977 portant institution d'une contribution au Crédit Foncier et fixant la part de cette contribution destinée au Fonds National de l'Emploi.

Afin d'assurer la meilleure couverture de la matérialité de 50 millions de FCFA, une rubrique a été ajoutée au niveau du formulaire de déclaration sous le titre « autres paiements significatifs » :

Flux de paiement	Définition
Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)	Tous les paiements dont le montant est supérieur à 50 millions que les sociétés extractives auraient pu réaliser au titre des flux de paiement non prévus dans le formulaire de déclaration et/ou à des entités publiques non retenues dans le périmètre de conciliation.

### 3.4.5 Les paiements sociaux

Elles concernent l'ensemble des contributions faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local et du financement des projets sociaux dans le sens de l'Exigence ITIE 9-g.

Les paiements recensés peuvent revêtir un caractère volontaire ou obligatoire de part les contrats miniers/pétroliers en vigueur ou les engagements pris par les sociétés extractives. Sont concernées par cette rubrique entre autres le financement des infrastructures sanitaires, scolaires, routières, maraîchages et celles d'appui aux actions agricoles, les dons et les compensations accordés aux populations.

Conformément aux modalités retenues par le Comité ITIE, ces contributions ont été reportées à titre unilatérale par les sociétés extractives retenues dans le périmètre de conciliation et n'ont pas donc fait l'objet de conciliation dans le cadre du présent rapport. Il s'agit de :

Flux de paiement	Définition
Transferts au titre des projets sociaux volontaires	Ces flux concernent l'ensemble des contributions volontaires faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local.
Transferts au titre des projets sociaux prévus par des conventions	Ces flux concernent l'ensemble des contributions obligatoires faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local en vertu des conventions conclues ou des engagements pris envers les localités et communes.

### 3.4.6 Les paiements infranationaux

Conformément à l'Article 89 du Code minier, les populations affectées par une exploitation minière ont droit à une compensation. Le montant de la compensation est prélevé sur la taxe ad valorem et sur la taxe à l'extraction des produits des carrières. Le taux et les modalités de compensation sont fixés comme suit :

- 10% de ces taxes sont affectés au bénéfice des populations riveraines ; et
- 15% sont affectés au bénéfice de la commune territorialement compétente.

L'analyse du mécanisme de paiement de ces taxes ainsi que le processus de leur rétrocession aux régions révèle que :

- les entités déclarantes procèdent au paiement de ces taxes directement à la DGI ou au Trésor Public qui procèdent à l'imputation comptable de ces quoteparts dans les comptes des bénéficiaires qui sont par la suite mises à la disposition des communes et mairies par le Trésor Public ; et
- l'affectation de ces revenus dans le budget des collectivités locales et des mairies ne se fait pas par nature et par société, mais de manière agrégée.

Il ressort de ces constats que la conciliation des transferts au titre des paiements infranationaux s'avère techniquement non réalisable.

De ce fait, ces paiements n'ont pas été pris en considération dans le périmètre de conciliation. Néanmoins et conformément au pourcentage d'affectation définis par la loi et sur la base des déclarations de la DGI et la DGT concernant la taxe à l'extraction et la taxe ad valorem, les transferts théoriques aux régions s'élèvent à un montant de 65 337 042 FCFA soit 0,6% du total des revenus provenant du secteur minier.

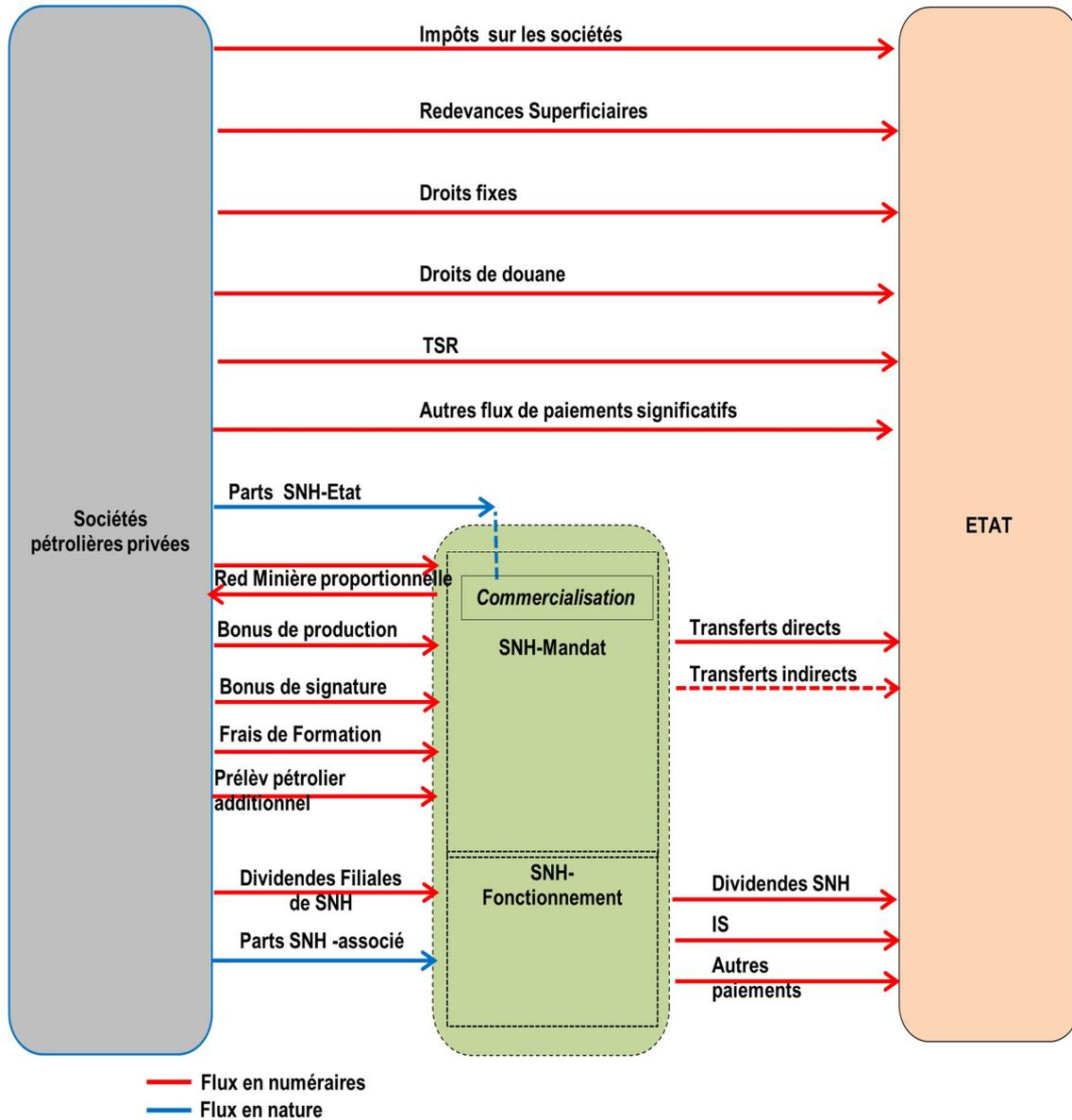
### 3.4.7 Les flux de paiements exclus du Référentiel ITIE

Les flux de paiement exclus du Référentiel ITIE correspondent aux flux dont la contribution aux revenus du secteur extractif se trouve au dessous du seuil de matérialité de 50 millions de FCFA et aux flux exclus de part leur nature par le Livre source de l'ITIE.

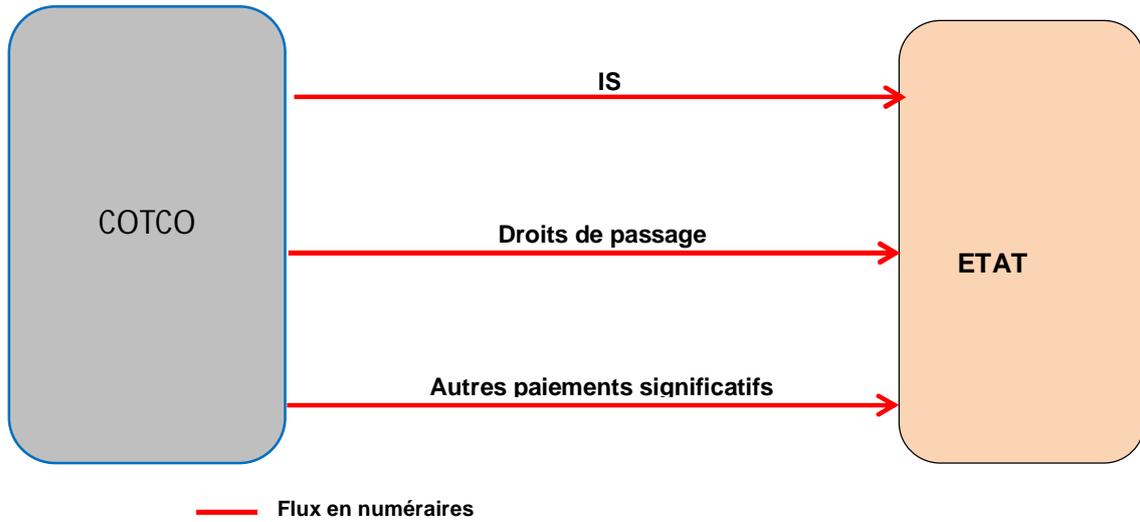
Flux de paiement	Définition
TVA (hors TVA douanière)	Conformément aux Articles 4 à 6 du Décret n° 2001-522 du 19 octobre 2001 fixant les modalités d'application de la TVA au secteur pétrolier, toutes les opérations liées à l'activité d'exploration et d'exploitation pétrolière sont en franchise de TVA à l'exception des opérations prévues par l'Article 6 et qui concernent des opérations non liés directement aux activités d'exploration et d'exploitation des champs pétroliers. (Art 99 du Code Pétrolier). Ce flux de paiement est exclu conformément à la préconisation 17a du Livre Source ITIE.
Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques (IRPP)	Il correspond à la retenue à la source opérée par l'employeur sur les salaires versés. Ce flux de paiement est exclu conformément à la préconisation 17a du Livre Source ITIE.
Taxe Communales	Total de contribution de cette taxe est inférieur au seuil de matérialité de 50 millions FCFA sur la base de l'étude de cadrage.
Impôts fonciers & taxes annexes	Total de contribution de cette taxe est inférieur au seuil de matérialité de 50 millions FCFA sur la base de l'étude de cadrage.
FEICOM	Total de contribution de cette taxe est inférieur au seuil de matérialité de 50 millions FCFA sur la base de l'étude de cadrage.

### 3.5 Schéma de circulation des flux

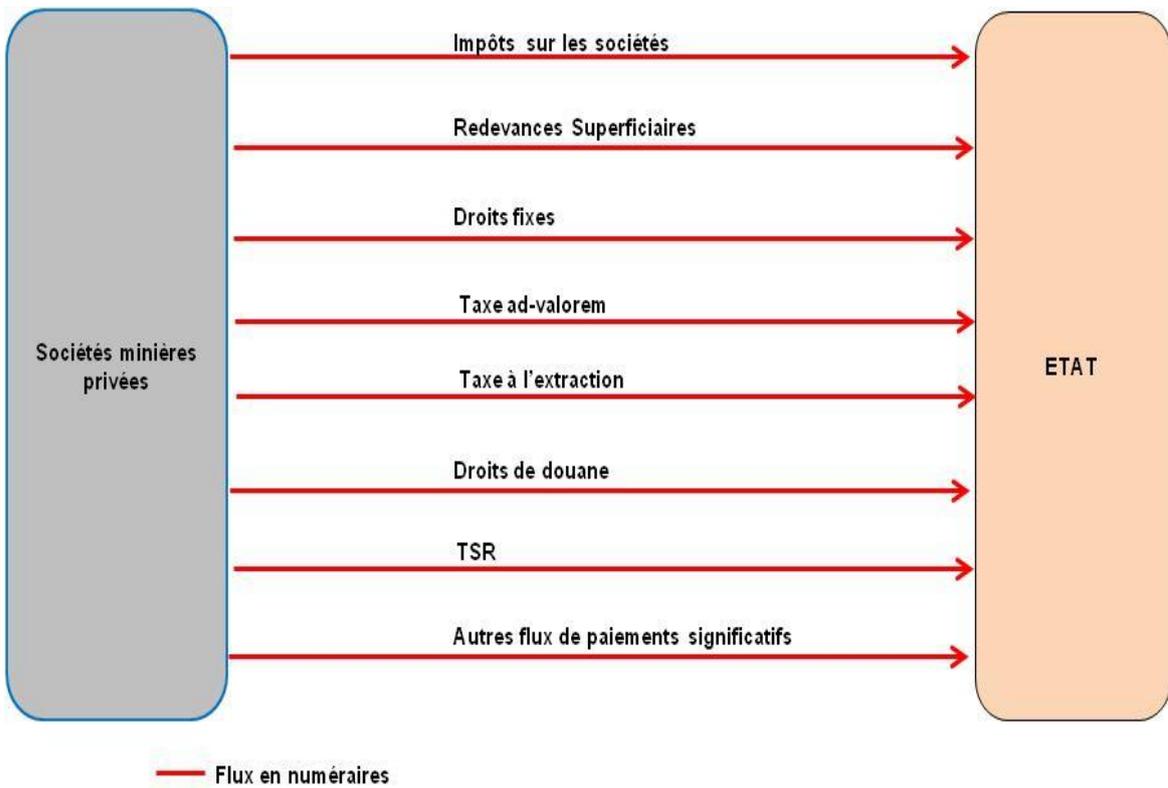
#### 3.5.1 Dans le secteur des Hydrocarbures



### 3.5.2 Dans le secteur du transport pétrolier



### 3.5.3 Secteur minier



## 4. RESULTATS DES TRAVAUX

Nous présentons ci-dessous le résultat détaillé des travaux de conciliation ainsi que les écarts relevés entre les montants et volumes reportés par les sociétés extractives et les montants et volumes déclarés par les administrations publiques.

Nous avons mis en exergue les montants initiaux reportés, les ajustements opérés suite aux travaux de conciliation ainsi que les montants finaux et les écarts définitifs non conciliés.

### 4.1 Tableaux de conciliation par société extractive

Nous présentons dans les tableaux ci-dessous un sommaire des différences entre les flux de paiement reportés par les sociétés et les flux d'avantage reçus reportés par les différents organismes et administration de l'Etat. Ces tableaux ne concernent que les flux retenus dans le périmètre de conciliation et n'incluent pas les flux reportés unilatéralement par les parties déclarantes.

Ces tableaux incluent les chiffres consolidés à partir des déclarations de chacune des sociétés extractives et des déclarations des administrations publiques, les ajustements effectués par nos soins sur la base des travaux de conciliation et les écarts résiduels non conciliés. Les fiches de conciliation détaillées pour chaque société sont présentées en Annexe 4.

La réconciliation des flux de paiement en nature se détaille comme suit :

Société	Montant initial (en bbl)			Ajustements (en bbl)			Montant final (en bbl)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
Perenco Cameroon	1 575 525	1 575 525	-	-	-	-	1 575 525	1 575 525	-
Total Exploration Production Cameroun	10 022 264	10 022 264	-	-	-	-	10 022 264	10 022 264	-
Pecten Cameroun Company	4 351 680	4 351 680	-	-	-	-	4 351 680	4 351 680	-
<b>Total (en bbl)</b>	<b>15 949 469</b>	<b>15 949 469</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 949 469</b>	<b>15 949 469</b>	<b>-</b>

La conciliation des flux de paiement en numéraire se détaille comme suit :

Société	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
Geovic Cameroon Plc	102 032 530	100 074 696	1 957 834	-	1 907 834	(1 907 834)	102 032 530	101 982 530	50 000
RAZEL	117 141 562	2 855 120 548	(2 737 978 986)	-	(2 740 978 986)	2 740 978 986	117 141 562	114 141 562	3 000 000
CIMENCAM	134 620 027	12 718 154 173	(12 583 534 146)	-	(12 583 534 146)	12 583 534 146	134 620 027	134 620 027	-
CNK Mining	67 300 862	111 951 501	(44 650 639)	474 873	(39 695 766)	40 170 639	67 775 735	72 255 735	(4 480 000)
<b>Total Secteur Minier</b>	<b>421 094 981</b>	<b>15 785 300 918</b>	<b>(15 364 205 937)</b>	<b>474 873</b>	<b>(15 362 301 064)</b>	<b>15 362 775 937</b>	<b>421 569 854</b>	<b>422 999 854</b>	<b>(1 430 000)</b>
SNH-Fonctionnement	7 252 497 130	7 364 555 770	(112 058 640)	134 919 790	15 870 367	119 049 423	7 387 416 920	7 380 426 137	6 990 783
Perenco Cameroon	12 526 427 869	12 497 835 559	28 592 310	-	71 354 219	(71 354 219)	12 526 427 869	12 569 189 778	(42 761 909)
Perenco Oil & Gas Cameroon Ltd	763 064 864	749 695 225	13 369 639	-	9 682 150	(9 682 150)	763 064 864	759 377 375	3 687 489
Total Exploration Production Cameroun	15 039 172 427	15 444 783 703	(405 611 276)	-	12 000 000	(12 000 000)	15 039 172 427	15 456 783 703	(417 611 276)
Pecten Cameroun Company	23 716 251 997	23 812 655 036	(96 403 039)	-	(643 500)	643 500	23 716 251 997	23 812 011 536	(95 759 539)
Addax Petroleum Cameroon Ltd	34 104 209	37 016 810	(2 912 601)	-	(2 763 370)	2 763 370	34 104 209	34 253 440	(149 231)
Mobil Producing Cameroon Limited Inc	11 276 205 849	9 441 987 782	1 834 218 067	(1 834 218 067)	-	(1 834 218 067)	9 441 987 782	9 441 987 782	-
Euroil Ltd	52 290 071	46 437 337	5 852 734	-	19 716 250	(19 716 250)	52 290 071	66 153 587	(13 863 516)
Noble Energy Cameroon Ltd	542 798 709	475 048 965	67 749 744	110 058 078	179 943 657	(69 885 579)	652 856 787	654 992 622	(2 135 835)
Murphy Cameroon (Sterling Cameroon Ltd)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Société	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
Rodeo Development Ltd	565 388 767	566 681 366	(1 292 599)	-	-	-	565 388 767	566 681 366	(1 292 599)
Kosmos Energy Cameroon Inc	77 973 070	77 880 993	92 077	-	-	-	77 973 070	77 880 993	92 077
Glencore Exploration Camroon Ltd	685 692 663	685 651 663	41 000	-	41 000	(41 000)	685 692 663	685 692 663	-
Yan Chang Logone Development Company SA	17 229 388	337 557	16 891 831	-	17 012 000	(17 012 000)	17 229 388	17 349 557	(120 169)
<b>Total Secteur des Hydrocarbures</b>	<b>72 549 097 012</b>	<b>71 200 567 766</b>	<b>1 348 529 247</b>	<b>(1 589 240 199)</b>	<b>322 212 773</b>	<b>(1 911 452 971)</b>	<b>70 959 856 814</b>	<b>71 522 780 538</b>	<b>(562 923 725)</b>
COTCO	22 390 290 945	19 049 975 680	3 340 315 265	-	3 573 186 017	(3 573 186 017)	22 390 290 945	22 623 161 697	(232 870 752)
<b>Total Secteur du Transport Pétrolier</b>	<b>22 390 290 945</b>	<b>19 049 975 680</b>	<b>3 340 315 265</b>	<b>-</b>	<b>3 573 186 017</b>	<b>(3 573 186 017)</b>	<b>22 390 290 945</b>	<b>22 623 161 697</b>	<b>(232 870 752)</b>
<b>Total</b>	<b>95 360 482 939</b>	<b>106 035 844 364</b>	<b>(10 675 361 425)</b>	<b>(1 588 765 326)</b>	<b>(11 466 902 274)</b>	<b>9 878 136 948</b>	<b>93 771 717 613</b>	<b>94 568 942 090</b>	<b>(797 224 477)</b>

La conciliation des **parts d'huile de l'Etat commercialisés** se détaille comme suit :

Société	Montant initial (en bbl)			Ajustements (en bbl)			Montant final (en bbl)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
SNH Mandat	16 710 262	16 002 088	708 174	-	708 174	(708 174)	16 710 262	16 710 262	-
<b>Total (en bbl)</b>	<b>16 710 262</b>	<b>16 002 088</b>	<b>708 174</b>	<b>-</b>	<b>708 174</b>	<b>(708 174)</b>	<b>16 710 262</b>	<b>16 710 262</b>	<b>-</b>

La conciliation des **transferts effectués par la SNH mandat au Trésor Public** détaille comme suit :

Société	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	DGTFCM	Différence	Société	DGTFCM	Différence	Société	DGTFCM	Différence
SNH Mandat	418 971 166 028	418 971 166 034	(6)	-	-	-	418 971 166 028	418 971 166 034	(6)
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>418 971 166 028</b>	<b>418 971 166 034</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>418 971 166 028</b>	<b>418 971 166 034</b>	<b>(6)</b>

Pour les **autres paiements significatifs**, le montant reporté par les sociétés extractives pour un montant de **3 308 793 334 FCFA** a fait l'objet d'un ajustement d'un montant de **2 860 372 276 FCFA**. Le détail par société de ces montants se présente comme suit:

Société	Déclaration sociétés (en FCFA)		
	Initial	Ajustement	Final
C&K Mining	7 235 849	(5 766 713)	1 469 136
<b>Total Secteur Minier</b>	<b>7 235 849</b>	<b>(5 766 713)</b>	<b>1 469 136</b>
SNH-Fonctionnement	-	151 500 000	151 500 000
Perenco Cameroon	424 730 903	(379 844 804)	44 886 099
Total Exploration Production Cameroun	2 508 499 226	(2 508 499 226)	-
Noble Energy Cameroon Ltd	110 326 799	(110 326 799)	-
Yan Chang Logone Development Company SA	8 777 269	(7 434 734)	1 342 535
<b>Total Secteur des Hydrocarbures</b>	<b>3 052 334 197</b>	<b>(2 854 605 563)</b>	<b>197 728 634</b>
Cameroon Oil Transportation Company (COTCO)	249 223 288	-	249 223 288
<b>Total Secteur du Transport Pétrolier</b>	<b>249 223 288</b>	<b>-</b>	<b>249 223 288</b>
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>3 308 793 334</b>	<b>(2 860 372 276)</b>	<b>448 421 058</b>

Le détail des ajustements opérés et du montant final par nature de flux est présenté dans la section 4.4 du présent rapport.

## 4.2 Tableaux de réconciliation par nature de flux de paiement

Nous présentons dans le tableau ci-dessous des montants globaux des divers droits, impôts et taxes (hors ceux reportés unilatéralement) reportés par les organismes gouvernementaux et les sociétés extractives après avoir tenu compte des ajustements.

Flux de paiement	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
<b>Transferts SNH-Mandat au Trésor</b>									
Transferts directs au Trésor Public par la SNH	296 463 000 000	296 463 000 000	-	-	-	-	296 463 000 000	296 463 000 000	-
Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)	122 508 166 028	122 508 166 034	(6)	-	-	-	122 508 166 028	122 508 166 034	(6)
<b>Total transferts au Trésor Public par la SNH</b>	<b>418 971 166 028</b>	<b>418 971 166 034</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>418 971 166 028</b>	<b>418 971 166 034</b>	<b>(6)</b>

Flux de paiement	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
<b>Flux perçus par SNH-Mandat</b>									
Redevance Minière Proportionnelle	4 769 681 469	4 769 681 469	-	-	-	-	4 769 681 469	4 769 681 469	-
Redevance Proportionnelle à la Production	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Redevance Minière Négative	(48 607 803 017)	(50 442 021 084)	1 834 218 067	(1 834 218 067)	-	(1 834 218 067)	(50 442 021 084)	(50 442 021 084)	-
Bonus de signature	1 480 047 384	1 480 047 384	-	-	-	-	1 480 047 384	1 480 047 384	-
Bonus de Production	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvement pétrolier additionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de Formation	47 964 840	21 495 840	26 469 000	-	26 469 000	(26 469 000)	47 964 840	47 964 840	-
Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes Filiales SNH	8 746 358 242	13 943 323 942	(5 196 965 700)	5 196 965 700	-	5 196 965 700	13 943 323 942	13 943 323 942	-
<b>Total paiements perçus par la SNH</b>	<b>(33 563 751 082)</b>	<b>(30 227 472 449)</b>	<b>(3 336 278 633)</b>	<b>3 362 747 633</b>	<b>26 469 000</b>	<b>3 336 278 633</b>	<b>(30 201 003 449)</b>	<b>(30 201 003 449)</b>	<b>-</b>

Flux de paiement	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
<b>Paiements direct à l'Etat</b>									
Dividendes SNH	-	835 000 000	(835 000 000)	848 500 000	-	848 500 000	848 500 000	835 000 000	13 500 000
Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	92 610 201 919	90 602 352 806	2 007 849 113	(2 007 849 113)	-	(2 007 849 113)	90 602 352 806	90 602 352 806	-
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	207 411 075	60 270 000	147 141 075	(136 611 075)	12 000 000	(148 611 075)	70 800 000	72 270 000	(1 470 000)
Redevance Superficiare	328 288 543	445 123 580	(116 835 037)	158 691 075	41 794 132	116 896 943	486 979 618	486 917 712	61 906
Taxes Ad Valorem	11 885 670	10 718 950	1 166 720	-	1 176 720	(1 176 720)	11 885 670	11 895 670	(10 000)
Taxes à l'extraction	193 246 432	143 325 247	49 921 185	(620 000)	49 301 185	(49 921 185)	192 626 432	192 626 432	-
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	14 692 245 674	14 895 162 112	(202 916 438)	263 771 465	60 849 027	202 922 438	14 956 017 139	14 956 011 139	6 000
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	875 743 724	2 824 124 459	(1 948 380 735)	2 118 175 912	169 691 445	1 948 484 467	2 993 919 636	2 993 815 904	103 732
Droits de Douane	3 940 471 124	20 028 327 795	(16 087 856 671)	(160 000)	(15 278 256 578)	15 278 096 578	3 940 311 124	4 750 071 217	(809 760 093)
Redressements Douaniers/amendes et pénalités	10 800 000	156 200 000	(145 400 000)	-	(145 400 000)	145 400 000	10 800 000	10 800 000	-
Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits de passage du pipeline (COTCO)	8 970 519 591	5 397 333 574	3 573 186 017	-	3 573 186 017	(3 573 186 017)	8 970 519 591	8 970 519 591	-
Dividendes versés à l'Etat	6 196 965 700	-	6 196 965 700	(6 196 965 700)	-	(6 196 965 700)	-	-	-
Contributions FNE	351 529 443	344 011 315	7 518 128	714 113	8 094 686	(7 380 573)	352 243 556	352 106 001	137 555
Contributions CFC (part patronale)	534 925 126	521 366 975	13 558 151	840 364	14 192 092	(13 351 728)	535 765 490	535 559 067	206 423
<b>Total paiements directs en numéraire</b>	<b>128 924 234 021</b>	<b>136 263 316 813</b>	<b>(7 339 082 792)</b>	<b>(4 951 512 959)</b>	<b>(11 493 371 274)</b>	<b>6 541 858 315</b>	<b>123 972 721 062</b>	<b>124 769 945 539</b>	<b>(797 224 477)</b>

Les écarts résiduels non ajustés sont expliqués dans la Section 5.

Pour les autres paiements significatifs, le montant reporté par les sociétés extractives pour un montant de **3 308 793 334 FCFA** a fait l'objet d'un ajustement pour un montant de **2 860 372 276 FCFA**. Le détail par société de ces montants se présente comme suit:

Flux de paiement	Déclaration des sociétés (en FCFA)		
	Initial	Ajustement	Final
<b>Paiements direct à l'Etat</b>			
Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)	3 308 793 334	(2 860 372 276)	448 421 058
<b>Total paiements directs en numéraire (en FCFA)</b>	<b>3 308 793 334</b>	<b>(2 860 372 276)</b>	<b>448 421 058</b>

## 4.3 Les ajustements

### 4.3.1 Pour les sociétés extractives

Les ajustements opérés sur les déclarations des sociétés extractives ont été réalisés sur la base des instructions de reporting ou sur la base d'une confirmation de la part des sociétés et/ou des administrations publiques et sur la base des justificatifs lorsque cela est jugé nécessaire. Ces ajustements peuvent être résumés comme suit :

#### Pour les flux de paiement en numéraire

Ajustements sur déclarations des sociétés	Montant total (en FCFA)
Taxe payée mais en dehors du périmètre couvert (a)	(2 903 014 613)
Taxe payée mais non reportée (b)	(1 545 733 457)
Montant de la taxe incorrectement reporté (c)	(389 532)
<b>Total des ajustements sur les montants initialement reportés</b>	<b>(4 449 137 602)</b>

- (a) La plupart des ajustements opérés sur les déclarations des sociétés provient des montants reportés par certaines sociétés au niveau de la rubrique « Autres paiements significatifs versés à l'Etat » mais qui se trouvent en dehors du Référentiel ITIE en raison de leurs nature, nous présentons dans le tableau suivant le détail des principaux ajustements opérés par société et par nature de taxe :

Société	Taxe hors du périmètre de réconciliation	Montant (en FCFA)
Total Exploration Production Cameroun	IRPP	(2 390 439 910)
Perenco Cameroon	IRPP	(351 432 342)
Total Exploration Production Cameroun	TVA	(118 059 316)
<b>Total des paiements</b>		<b>(2 859 931 568)</b>

- (b) Il s'agit des flux de paiement décaissés/encaissés par certaines sociétés extractives mais qui n'ont pas été reportés dans leurs déclarations. Le détail de ces ajustements par société et par flux de paiement est présenté dans le tableau suivant :

Société	Nature de la taxe	Paiements non reportés (en FCFA)
Mobil Producing Cameroon Limited Inc	Redevance Minière Négative	(1 834 218 067)
SNH Fonctionnement	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	265 240 601
SNH Fonctionnement	Redevance Superficiare	21 300 000
C&K Mining Inc. S.A.	Contributions CFC (part patronale)	1 122 407
C&K Mining Inc. S.A.	Contributions FNE	821 602
<b>Total</b>		<b>(1 545 733 457)</b>

L'ajustement opéré au niveau de la société Mobil Producing Cameroon Limited Inc au titre de la « Redevance Minière Négative » pour un montant de **1 834 218 067 FCFA** a été réalisé sur la base de l'ordre de virement n° 0885 daté du 30/08/2010 qui nous a été communiqué par la SNH pour le montant équivalent en USD.

- (c) Il s'agit des écarts relevés entre les montants reportés par les sociétés extractives et les paiements effectifs. Les ajustements ont été réalisés sur la base des copies de quittance et/ou de la confirmation des sociétés concernées. L'ajustement en question se détaille par société et par taxe dans le tableau suivant :

Société	Taxe	Montant (en FCFA)	Commentaire
Noble Energy Cameroon Ltd	Contributions CFC (part patronale)	(161 232)	Taxe doublement déclarée
SNH Fonctionnement	Contributions CFC (part patronale)	(120 811)	Différence entre la pièce justificative et le montant reporté
Noble Energy Cameroon Ltd	Contributions FNE	(107 489)	Taxe doublement déclarée
<b>Total</b>		<b>(389 532)</b>	

Les ajustements opérés par société se détaillent comme suit :

Société	Taxe payée mais en dehors du périmètre couvert	Taxe payée mais non reportée	Montant de la taxe incorrectement reporté	Total ajustements des sociétés
Total Exploration & Production Cameroun	(2 508 499 226)	-	-	(2 508 499 226)
Mobil Producing Cameroon Limited Inc	-	(1 834 218 067)	-	(1 834 218 067)
PERENCO CAMEROON SA	(379 844 804)	-	-	(379 844 804)
SNH Fonctionnement	-	286 540 601	(120 811)	286 419 790
C&K Mining Inc. S.A.	(7 235 849)	1 944 009	-	(5 291 840)
Yan Chang Logone Development Company SA	(7 434 734)	-	-	(7 434 734)
Noble Energy Cameroon Ltd	-	-	(268 721)	(268 721)
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>(2 903 014 613)</b>	<b>(1 545 733 457)</b>	<b>(389 532)</b>	<b>(4 449 137 602)</b>

Les ajustements opérés par flux de paiement se détaillent comme suit :

Flux de paiement (en FCFA)	Taxe payée mais en dehors du périmètre couvert	Taxe payée mais non reportée	Montant de la taxe incorrectement reporté	Total ajustements des sociétés
<b>Flux perçus par SNH-Mandat</b>				
Redevance Minière Négative		(1 834 218 067)		(1 834 218 067)
<b>Paiements direct à l'Etat</b>				
Redevance Superficiare		21 300 000		21 300 000
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)		265 240 601		265 240 601
Contributions FNE		821 602	(107 489)	714 113
Contributions CFC (part patronale)		1 122 407	(282 043)	840 364
Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)	(2 903 014 613)			(2 903 014 613)
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>(2 903 014 613)</b>	<b>(1 545 733 457)</b>	<b>(389 532)</b>	<b>(4 449 137 602)</b>

**Pour les flux de paiement en nature**

Pour les flux de paiement en nature aucun ajustement n'a été opéré au niveau des déclarations des entreprises extractives.

### 4.3.2 Pour l'Etat

Les ajustements opérés sur les déclarations des administrations publiques ont été réalisés sur la base d'une confirmation de la part des sociétés extractives et/ou des administrations publiques concernées et sur la base des justificatifs lorsque cela a été jugé nécessaire. Ces ajustements peuvent être résumés comme suit :

#### **Pour les flux de paiement en numéraire**

Ajustements sur déclarations des administrations	Montant total (en FCFA)
Taxe perçue mais en dehors du périmètre couvert (a)	(15 378 848 942)
Taxe perçue mais non reportée (b)	23 734 108 056
Taxes perçues hors de la période de réconciliation (c)	(13 670 178 374)
Montant de la taxe incorrectement reporté (d)	(6 151 983 014)
<b>Total des ajustements sur les montants initialement reportés</b>	<b>(11 466 902 274)</b>

(a) Il s'agit des droits de douane et des redressements douaniers déclarés par la DGD comme décrit dans le tableau ci-après :

Société	Taxe hors champs	Paiements reportés par la DGD (en FCFA)
CIMENCAM	Droits de Douane	(12 516 300 354)
CIMENCAM	Redressements Douaniers/amendes et pénalités	(77 600 000)
RAZEL	Droits de Douane	(2 783 948 588)
RAZEL	Redressements Douaniers/amendes et pénalités	(1 000 000)
<b>Total</b>		<b>(15 378 848 942)</b>

Conformément aux instructions de reporting, les paiements de droit commun, y compris les droits de douane, ne doivent pas être reportés pour les deux sociétés CIMECAM et RAZEL pour lesquelles l'activité extractive constitue une activité secondaire.

(b) Ces ajustements proviennent des flux de paiement non reportés par la DGT, la DGI, la DGD et la SNH. La liste détaillée de ces ajustements a été communiquée aux entités concernées pour confirmation et justification et aux sociétés concernées pour l'obtention des justificatifs de paiements. Ces ajustements se détaillent comme suit :

Flux (en FCFA)/Administration	DGD	DGI/DGE	DGT	SNH MANDAT	Total des ajustements
Contributions CFC (part patronale)	-	12 733 797	-	-	12 733 797
Contributions FNE	-	8 020 554	-	-	8 020 554
Droits de Douane	21 992 364	-	-	-	21 992 364
Droits de passage du pipeline (COTCO)	3 573 186 017	-	-	-	3 573 186 017
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	-	12 000 000	-	-	12 000 000
Frais de Formation	-	-	-	26 469 000	26 469 000
Redevance Superficiare	-	48 565 569	-	-	48 565 569
Redressements Douaniers/amendes et pénalités	10 800 000	-	-	-	10 800 000
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	-	169 691 445	-	-	169 691 445
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	-	60 800 197	-	-	60 800 197
Taxes à l'extraction	-	42 127 934	-	-	42 127 934
Taxes Ad Valorem	-	1 176 720	-	-	1 176 720
Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)	-	-	19 746 544 459	-	19 746 544 459
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>3 605 978 381</b>	<b>355 116 216</b>	<b>19 746 544 459</b>	<b>26 469 000</b>	<b>23 734 108 056</b>

Les ajustements opérés s'analysent comme suit :

- Des droits de passage du pipeline reçus de la COTCO et non reportés par la DGD pour un montant de **3 573 186 017 FCFA** au titre des 5 derniers mois de l'année 2010. L'encaissement de ces droits nous a été confirmé par la DGD.
- Des transferts indirects reçus de la SNH et non reportés par la DGTCFM pour un montant total de **19 746 544 459 FCFA**. Ces transferts se rapportent aux interventions directes des mois de novembre et décembre 2010 pour **10 176 529 795 FCFA** et **9 570 014 664 FCFA** respectivement qui n'ont pas été reportées par la DGTCFM dans sa déclaration de 2010. Selon les explications fournies par la DGTCFM, les interventions directes effectuées par la SNH ne sont comptabilisées au niveau du Trésor qu'après émission du bon d'engagement de couverture de ces dépenses par la Direction Générale du Budget, c'est ce qui explique le décalage entre la DGTCFM et la SNH. La contrevaletur de ces interventions directes étant mise à la disposition du Trésor et décaissée par la SNH en 2010, nous avons procédé à l'ajustement de la déclaration de la DGTCFM en conséquence.
- Les autres ajustements correspondent à des omissions qui nous ont été confirmées par la DGE et la SNH sur la base des pièces justificatives fournies par les sociétés extractives.

(c) Ces ajustements correspondent essentiellement aux transferts indirects reçus de la SNH et non reportés par la DGTCFM en 2009 pour un montant **13 666 716 738 FCFA**. Ces transferts se rapportent aux interventions directes du mois de décembre 2009 mais qui ont été reportées par la DGTCFM en 2010. La contrevaletur de ces interventions directes étant mise à la disposition du Trésor et décaissée par la SNH en 2009, nous avons procédé à l'ajustement de la déclaration de la DGTCFM en conséquence.

(d) Il s'agit d'écarts relevés entre le montant reporté par l'administration et les paiements effectifs perçus. Les ajustements ont été opérés sur la base des copies de quittance et/ou de la confirmation de l'administration concernée. Ces ajustements ont été opérés principalement sur les revenus perçus des sociétés suivantes :

Administ.	Flux de paiement	Montant effectivement reçus (en FCFA)	Taxe reporté par l'administration (en FCFA)	Ecart (en FCFA)
DGTCFM	Transferts indirects au Trésor Public (Juil. 2010)	10 653 105 700	17 387 105 700	(6 734 000 000)
DGTCFM	Transferts indirects au Trésor Public (Oct. 2010)	12 947 991 022	12 293 827 743	654 163 279
DGD	Redressements Douaniers/amendes et pénalités	-	77 600 000	(77 600 000)

Les ajustements opérés par administration se détaillent comme suit :

Sociétés	Taxe perçue mais en dehors du périmètre couvert	Taxe perçue mais non reportée	Taxes perçues hors de la période de réconciliation	Montant de la taxe incorrectement reporté	Total ajustements des administ.
SNH-Mandat	-	26 469 000	-	-	26 469 000
Direction Générale des Impôts (DGI)	-	355 116 216	(3 461 636)	5 444 707	357 099 287
DGTCFM	-	19 746 544 459	(13 666 716 738)	(6 079 827 721)	-
Direction Générale des Douanes (DGD)	(15 378 848 942)	3 605 978 381	-	(77 600 000)	(11 850 470 561)
<b>Total</b>	<b>(15 378 848 942)</b>	<b>23 734 108 056</b>	<b>(13 670 178 374)</b>	<b>(6 151 983 014)</b>	<b>(11 466 902 274)</b>

Les ajustements opérés par taxe se détaillent comme suit :

(en FCFA)

Flux de paiement	Taxe perçue mais en dehors du périmètre couvert	Taxe perçue mais non reportée	Taxe perçue mais en dehors de la période couverte	Montant de la taxe incorrectement reporté	Total des ajustements
<b>Transferts SNH-Mandat au Trésor</b>					
Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)	-	19 746 544 459	(13 666 716 738)	(6 079 827 721)	-
<b>Flux perçus par SNH-Mandat</b>					
Frais de Formation	-	26 469 000	-	-	26 469 000
<b>Paiements direct à l'Etat</b>					
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	-	12 000 000	-	-	12 000 000
Redevance Superficiaire	-	48 565 569	-	(6 771 437)	41 794 132
Taxes Ad Valorem	-	1 176 720	-	-	1 176 720
Taxes à l'extraction	-	42 127 934	-	7 173 251	49 301 185
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	-	60 800 197	(3 461 636)	20 297 316	77 635 877
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	-	169 691 445	-	-	169 691 445
Droits de Douane	(15 300 248 942)	21 992 364	-	-	(15 278 256 578)
Redressements Douaniers/amendes et pénalités	(78 600 000)	10 800 000	-	(77 600 000)	(145 400 000)
Droits de passage du pipeline (COTCO)	-	3 573 186 017	-	-	3 573 186 017
Contributions FNE	-	8 020 554	-	74 132	8 094 686
Contributions CFC (part patronale)	-	12 733 797	-	(15 328 555)	(2 594 758)
<b>Total</b>	<b>(15 378 848 942)</b>	<b>23 734 108 056</b>	<b>(13 670 178 374)</b>	<b>(6 151 983 014)</b>	<b>(11 466 902 274)</b>

**Pour les flux de paiement en nature**

Seul un ajustement a été opéré au niveau de la déclaration de la DMG au titre des parts d'huile commercialisées par la SNH :

Flux de paiement	Quote-part de Production de l'Etat perçue non reportée (a)	Quote-part de Production de l'Etat perçue en dehors de la période de conciliation (b)	Quotepart de production incorrectement reportée	Total ajustements des sociétés
<b>Parts d'huile de l'Etat Commercialisées</b>				
Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH	2 089 745	(1 381 571)	708 174	1 416 348
<b>Total (en bbl)</b>	<b>2 089 745</b>	<b>(1 381 571)</b>	<b>708 174</b>	<b>1 416 348</b>

- (a) Il s'agit des prélèvements réalisés fin 2009 et encaissés début 2010. Ces prélèvements n'ont pas été pris en compte par la DMG.
- (b) Il s'agit des prélèvements réalisés à la fin de l'année 2010 et encaissés début 2011 et qui ont été reportés par erreur par la DMG.

## 4.4 Flux de paiement déclarés unilatéralement

Les flux de paiement déclarés unilatéralement dans le cadre du présent rapport couvrent les autres paiements significatifs versés à l'état, les transferts effectués au titre des projets sociaux volontaires ou prévus par des conventions et les revenus provenant des sociétés minières non retenues dans le périmètre de conciliation. Ces derniers sont reportés unilatéralement par l'Etat alors que les deux premiers sont reportés unilatéralement par les sociétés extractives

### 4.4.1 Autres flux significatifs

Le total des autres paiements significatifs versés à l'état s'élève après ajustements à **448 421 058 FCFA**. Ces paiements se détaillent comme suit :

Société	Taxe	Administration	Initial	Ajustements	Final
C&K Mining	Cotisation sociale	CNPS	7 235 849	(7 235 849)	-
C&K Mining	Taxe communale	DGE	-	1 469 136	1 469 136
SNH-Fonctionnement	IRCM	DGE	-	151 500 000	151 500 000
Perenco Cameroon	IRPP	DGE	351 432 342	(351 432 342)	-
Perenco Cameroon	Précompte Loyers	DGE	4 074 636	(4 074 636)	-
Perenco Cameroon	IRVM	DGE	4 194 319	(4 194 319)	-
Perenco Cameroon	TVA	DGE	2 335 627	(2 335 627)	-
Perenco Cameroon	CFC	DGE	17 807 880	(17 807 880)	-
Perenco Cameroon	RAV	DGE	11 200 497	-	11 200 497
Perenco Cameroon	FEICOM	FEICOM	26 499 614	-	26 499 614
Perenco Cameroon	TAXE COMMUNALE	Receveur Municipal	7 185 988	-	7 185 988
Total Exploration Production Cameroun	TVA	DGE	118 059 316	(118 059 316)	-
Total Exploration Production Cameroun	IRPP	DGE	2 390 439 910	(2 390 439 910)	-
Noble Energy Cameroon Ltd	Redressements fiscaux/amendes et pénalités	DGE	110 326 799	(110 326 799)	-
Yan Chang Logone Development Company SA	Cotisation sociale	CNPS	1 967 234	(1 967 234)	-
Yan Chang Logone Development Company SA	ENREGISTREMENT BAIL	DGE	5 452 500	(5 452 500)	-
Yan Chang Logone Development Company SA	Impôt sur les salaires	DGE	1 342 535	-	1 342 535
Yan Chang Logone Development Company SA	PRECOMPTE	DGE	15 000	(15 000)	-
COTCO	CAC sur IRPP	FEICOM	128 858 634	-	128 858 634
COTCO	Inspections MINMINDT	AIR MINMINDT	120 364 654	-	120 364 654
<b>Total (en FCFA)</b>			<b>3 308 793 334</b>	<b>(2 860 372 276)</b>	<b>448 421 058</b>

(\*) Les flux de paiement qui sont exclus de part leur nature de Référentiel ITIE ont fait l'objet d'un ajustement pour les besoins de la détermination des revenus du secteur extractif.

#### 4.4.2 Paiements sociaux

Les transferts reportés par les sociétés extractives au titre des projets sociaux volontaires et au titre des projets sociaux prévus par des conventions s'élèvent respectivement à **42 621 668 FCFA** et **21 489 653 FCFA** dont le détail se présente comme suit

Société	Nature	Transferts au titre des projets sociaux volontaires	Transferts au titre des projets sociaux prévus par des conventions	Total
CIMENCAM	Contribution Au développement Local (Mairie de Mombo)	35 663 233	-	35 663 233
<b>Total Secteur Minier</b>		<b>35 663 233</b>	<b>-</b>	<b>35 663 233</b>
	Contribution Au développement Local	3 926 000	-	3 926 000
Kosmos Energy Cameroon Inc	Contribution Au développement Local (6 322 USD) *	3 032 435	-	3 032 435
	Frais de formation (42 962 USD) *	-	21 489 653	21 489 653
<b>Total Secteur des Hydrocarbures</b>		<b>6 958 435</b>	<b>21 489 653</b>	<b>28 448 088</b>
<b>Total (en FCFA)</b>		<b>42 621 668</b>	<b>21 489 653</b>	<b>64 111 321</b>

\*Ces transferts reportés en USD ont été convertis en FCFA en appliquant le cours du jour du paiement tel que publié sur le site de la BEAC (<http://www.beac.int/>)

#### 4.4.3 Revenus du secteur minier

Les flux de paiement reportés par les administrations publiques au titre des revenus perçus des sociétés du secteur minier non pris en compte dans le périmètre de conciliation s'élèvent à un montant de **10 654 141 826 FCFA** dont le détail par société se présente comme suit :

Société	Montant en FCFA
STE FOKOU FOBERD	3 876 537 851
STE CRBCCO SARL	1 320 157 429
SOGEA SATOM	1 104 571 938
DTP TERRASSEMENT	1 029 934 090
KETCH SARL	795 776 151
ARAB CONTRACTORS CAMEROUN	738 709 898
PANTECHNIKI	639 158 656
CHINA COM. CONSTR. CAM	373 413 130
SOCIETE MAG-SARL	323 319 324
BUNS	231 534 108
EDOK ETER CAMEROUN SA	48 535 273
CAM IRON	44 666 800
ROCAGLIA PIERRE HUBERT	21 762 901
STE CARRIERES DU MOUNGO	19 551 787
STE GREEN VALLEY INCORPORATION	17 924 113
FOTSO MAURICE	11 972 468
MEGA URANIUM CORP	11 367 046
CAMINA SA	8 924 988
AFRICAN AURA RESOURCES	8 101 037
RIDGEWAY ENERGY	6 848 217
G-STONES RESOURCES	4 000 000
CAMEROON ALUMINA LTD	3 398 966

<b>Société</b>	<b>Montant en FCFA</b>
A K MINING SHIPPING COMP	3 170 872
CAMINEX	2 868 550
VENTURE ENERGY LTD	2 098 465
NEO TRAVAUX PUBLICS	1 967 346
CAMEROON MINING ACTION	1 602 725
HARVEST MINING	1 140 218
CAGEME	700 000
SINOSTEEL CAM	427 479
<b>Total</b>	<b>10 654 141 826</b>

## 5. ECARTS DEFINITIFS NON CONCILIES

### Flux de paiement en numéraires

Après ajustement, l'écart résiduel net non concilié sur les flux de paiements en numéraire s'élève à **797 224 483 FCFA** représentant **0,15%** du total des paiements en numéraire conciliés reportés par l'Etat. Cet écart est de la somme d'écarts positifs s'élevant à **20 753 167 FCFA** et d'écarts négatifs s'élevant à **817 977 650 FCFA** dont le détail se présente comme suit :

Sociétés	Chiffres après ajustements (en FCFA)				
	Sociétés	Etat	Différence négative	Différence positive	Différence
Total Exploration & Production Cameroun	15 039 172 427	15 456 783 703	(417 673 182)	61 906	(417 611 276)
Cameroon Oil Transportation Company (COTCO)	22 390 290 945	22 623 161 697	(232 876 752)	6 000	(232 870 752)
Pecten Cameroun Company	23 716 251 997	23 812 011 536	(95 759 539)	-	(95 759 539)
PERENCO CAMEROON SA	12 526 427 869	12 569 189 778	(42 761 909)	-	(42 761 909)
Euroil Ltd	52 290 071	66 153 587	(13 863 516)	-	(13 863 516)
C&K Mining Inc. S.A.	67 775 735	72 255 735	(4 480 000)	-	(4 480 000)
Noble Energy Cameroon Ltd	652 856 787	654 992 622	(2 135 835)	-	(2 135 835)
Rodeo Development Ltd	565 388 767	566 681 366	(1 292 599)	-	(1 292 599)
Addax Petroleum Cameroon Ltd	34 104 209	34 253 440	(149 231)	-	(149 231)
Yan Chang Logone Development Company SA	17 229 388	17 349 557	(244 011)	123 842	(120 169)
SNH MANDAT	418 971 166 028	418 971 166 034	(6)	-	(6)
GEOVIC CAMEROON PLC	102 032 530	101 982 530	-	50 000	50 000
Kosmos Energy Cameroon Inc	77 973 070	77 880 993	(231 853)	323 930	92 077
RAZEL FAYAT CAMEROUN	117 141 562	114 141 562	-	3 000 000	3 000 000
PERENCO OIL & GAS CAMEROON Ltd	763 064 864	759 377 375	-	3 687 489	3 687 489
SNH FONCTIONNEMENT	7 387 416 920	7 380 426 137	(6 509 217)	13 500 000	6 990 783
Mobil Producing Cameroon Limited Inc	9 441 987 782	9 441 987 782	-	-	-
Glencore Exploration Camroun Ltd	685 692 663	685 692 663	-	-	-
LES CIMENTERIES DU CAMEROUN	134 620 027	134 620 027	-	-	-
Murphy Cameroon (Sterling Cameroon Ltd)	-	-	-	-	-
<b>Total en (FCFA)</b>	<b>512 742 883 641</b>	<b>513 540 108 124</b>	<b>(817 977 650)</b>	<b>20 753 167</b>	<b>(797 224 483)</b>

L'origine des écarts positifs et négatifs, représentant respectivement 0,004% et 0,16% du total des paiements en numéraire conciliés reportés par l'Etat, est expliquée dans le tableau ci-dessous :

Société	Ecart non réconciliés (en FCFA)	Origine des écarts (en FCFA)						Non significatif (g)	Total général (en FCFA)
		Détail non soumis par la Ste Extractive (a)	Base de déclaration différente (b)	Taxe non reporté par la Ste Extractive (c)	Taxe perçue par des entités publiques hors champs de réconciliation (d)	Montant reporté par la Ste Extractive non justifié par les documents justificatifs (e)	Montant reporté par l'Etat non justifié par les documents justificatifs (f)		
Total Exploration & Production Cameroun	(417 611 276)	(417 673 182)	-	-	-	-	-	61 906	(417 611 276)
Cameroon Oil Transportation Company (COTCO)	(232 870 752)	-	(232 876 752)	-	-	-	-	6 000	(232 870 752)
Pecten Cameroun Company	(95 759 539)	(95 759 539)	-	-	-	-	-	-	(95 759 539)
PERENCO CAMEROON SA	(42 761 909)	(42 761 909)	-	-	-	-	-	-	(42 761 909)
Euroil Ltd	(13 863 516)	-	-	(13 863 486)	-	-	-	(30)	(13 863 516)
C&K Mining Inc. S.A.	(4 480 000)	-	-	-	-	-	(4 470 000)	(10 000)	(4 480 000)
Noble Energy Cameroon Ltd	(2 135 835)	-	-	(2 135 833)	-	-	-	(2)	(2 135 835)
Rodeo Development Ltd	(1 292 599)	-	-	-	-	-	-	(1 292 599)	(1 292 599)
Addax Petroleum Cameroon Ltd	(149 231)	-	-	-	-	-	-	(149 231)	(149 231)
Yan Chang Logone Development Company SA	(120 169)	-	-	-	-	-	-	(120 169)	(120 169)
SNH MANDAT	(6)	-	-	-	-	-	-	(6)	(6)
GEOVIC CAMEROON PLC	50 000	-	-	-	-	-	-	50 000	50 000
Kosmos Energy Cameroon Inc	92 077	-	-	-	-	-	-	92 077	92 077
RAZEL FAYAT CAMEROUN	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000	-	-	3 000 000
PERENCO OIL & GAS CAMEROON Ltd	3 687 489	3 687 489	-	-	-	-	-	-	3 687 489
SNH FONCTIONNEMENT	6 990 783	-	-	(6 509 187)	13 500 000	-	-	(30)	6 990 783
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>(797 224 483)</b>	<b>(552 507 141)</b>	<b>(232 876 752)</b>	<b>(22 508 506)</b>	<b>13 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>(4 470 000)</b>	<b>(1 362 084)</b>	<b>(797 224 483)</b>

(a) Détail par paiement non soumis par la société extractive

Il s'agit des paiements versés à la DGD et qui n'ont pas pu être conciliés en raison de la non communication par les sociétés extractives d'un détail par quittance comme demandé dans les instructions de reporting.

Les sociétés Perenco Cameroon, Perenco Oil & Gas Cameroon Ltd et Total Exploration Production Cameroun n'ont fourni aucun détail alors que la société Pecten Cameroun Company s'est limitée à un détail mensuel des paiements.

(b) Base de déclaration différente

Une partie de la déclaration de la société COTCO au titre des droits de douane n'a pas été préparée sur la base des quittances. Cette situation ne nous a pas permis de concilier des montants reportés par la société COTCO avec ceux reportés par la DGD.

(c) Taxe non reportée par la société extractive

Il s'agit des flux de paiement au titre des droits de douane reportés par la DGD mais qui n'ont pas été confirmés par les sociétés extractives.

(d) Taxe perçue par des entités publiques hors champs de réconciliation

Il s'agit de la part des dividendes versés par la SNH à la Communauté Urbaine de Yaoundé et au FEICOM, ces administrations n'ont pas été prises en considération dans le périmètre de conciliation.

(e) Montant reporté par la Ste Extractive non justifié par les documents justificatifs

Il s'agit des droits fixes reportés par la société RAZEL et qui n'ont pas été justifiés par les pièces justificatives.

(f) Montant reporté par l'Etat non justifié par les documents justificatifs

Il s'agit des droits fixes reportés par la DGI et non confirmés par la société extractive. Ces paiements n'ont pas été appuyés par les pièces justificatives nécessaires pour procéder à leurs ajustements.

(g) Ecart non significatifs

Il s'agit des écarts non réconciliés dont le montant par société et par ligne est inférieur à 1 million de FCFA.

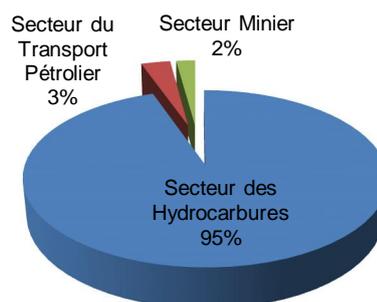
## 6. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR EXTRACTIF COUVERT

Nous présentons dans les tableaux ci-dessous une synthèse des paiements après ajustements, par secteur d'activité, par société extractives et par flux d'avantage rapportés par les démembrements de l'Etat.

### 6.1 Contribution du secteur extractif par activité

Le tableau ci-dessous inclut la contribution des secteurs couverts par le rapport ITIE dans le total des revenus perçus du secteur extractif :

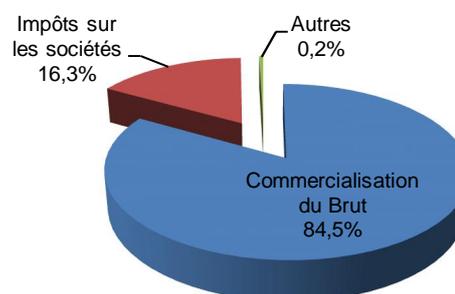
Secteur	Paiements reçus par l'Etat (en FCFA)	% du total paiement
Secteur des Hydrocarbures	525 965 651 523	95%
Secteur du Transport Pétrolier	17 827 860 200	3%
Secteur Minier	11 114 274 049	2%
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>554 907 785 772</b>	<b>100%</b>



### 6.2 Contribution du secteur extractif par flux de paiement

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque flux de paiements rapportée au total des revenus déclarés par l'Etat:

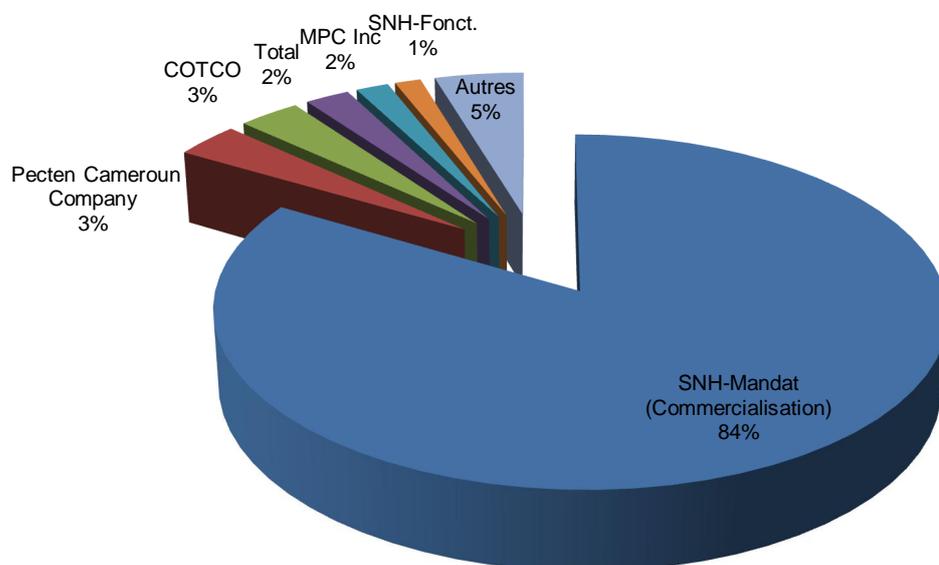
Société	Paiements reçus par l'Etat (en FCFA)	% du total paiement
Commercialisation du Brut	463 115 493 420	83,5%
Impôts sur les sociétés	90 602 352 805	16,3%
Autres	1 189 939 547	0,2%
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>554 907 785 772</b>	<b>100%</b>



### 6.3 Contribution du secteur extractif par société

Le tableau ci-dessous présente la contribution des sociétés extractives rapportée au total des revenus du secteur extractif:

Société	Paiements reçus par l'Etat (en FCFA)	% du total paiement
SNH-Mandat (Commercialisation)	463 115 493 420	83%
Pecten Cameroun Company	18 615 045 836	3%
COTCO	17 827 860 200	3%
Total Exploration Production Cameroun	12 798 719 838	2%
Mobil Producing Cameroon Limited Inc (MPC)	9 441 987 782	2%
SNH-Fonctionnement	7 531 926 137	1%
Autres	25 576 752 559	5%
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>554 907 785 772</b>	



#### 6.4 Revenus déclarés dans le rapport ITIE au prorata des recettes de l'Etat et du PIB

Ce tableau informe sur la contribution des recettes de l'industrie extractive dans le budget de l'Etat camerounais ainsi que la proportion de ces recettes par rapport au Produit Intérieur Brut.

Année	Total revenus de secteur extractif (Milliards FCFA)	Recettes de l'Etat (Milliards FCFA)*	Rapport ITIE/Recettes de l'Etat	PIB (Milliards FCFA)**	Rapport ITIE/PIB
2010	555	2 415	23%	11 920	4,7%

(\*) Source: Tableau des opérations financières de l'Etat publié sur le site de la BEAC.

(\*\*) Source: Rapport annuel de la Zone franc - Banque de France-2010.

## 7. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

### 7.1 Constatations et recommandations de l'exercice en cours

#### 1. Renforcement du contrôle de recettes extractives au niveau de la DGI

Lors de nos travaux de conciliation, nous avons relevé des écarts entre les montants des quittances de paiements fournies par les sociétés extractives et les montants constatés dans la base de déclaration de la DGI. Nous reprenons ci-après le détail des écarts relevés concernant la société Total par numéro de quittance :

PERENCO TOTAL			DGE		Ecart non réconcilié en FCFA
Référence Quittance	Date Quittance	Montant Quittance en FCFA	Date	Montant reporté par la DGI en FCFA	
H83267005	19/02/2010	300 339 020	févr.-09	290 978 864	9 360 156
H83268437	19/03/2010	433 142 557	mars-10	434 089 137	(946 580)
H83271610	20/04/2010	396 173 747	avr.-09	394 017 605	2 156 142
H84448755	19/05/2010	434 222 278	mai-10	434 394 275	(171 997)
H84451310	05/05/2010	21 575 000	mai-10	21 575 000	-
H84445052	21/06/2010	433 730 574	mai-10	434 222 278	(491 704)
			juin-10	394 017 605	(394 017 605)
H84788181	20/08/2010	409 778 789	août-10	409 778 789	-
H84789142	22/09/2010	481 166 381	juil.-10	481 198 000	(31 619)
			sept.-10	394 017 605	(394 017 605)
H84792588	20/10/2010	618 670 535	nov.-10	618 608 543	61 992
H84792851	29/10/2010	695 491 209	nov.-10	695 491 209	-
H84794642	22/11/2010	637 715 683	oct.-10	621 488 218	16 227 465
Ordre de paiement	21/12/2010	648 344 348	déc.-10	618 608 543	29 735 805
<b>Total</b>		<b>5 510 350 121</b>		<b>6 242 485 671</b>	<b>(732 135 550)</b>

Selon la DGI, cette situation peut avoir comme origine des erreurs de saisie au niveau de la base de déclaration ou une liquidation dont le montant se trouve différent de celui de la déclaration.

Cette situation ne permet pas un suivi rigoureux des recettes et ne permet pas de délimiter les responsabilités en cas de litige fiscal.

Nous recommandons de renforcer le contrôle des recettes à travers:

- un contrôle systématique de la base de déclaration lors de la délivrance des quittances de paiement ; et
- un contrôle mensuel entre la base des déclarations et l'état des recettes encaissées.

Nous recommandons également de procéder à la fiabilisation de la base des déclarations afin de refléter les recettes réellement encaissées par la DGI.

## **2. Non délivrance systématique des quittances**

Lors de nos travaux de conciliation, nous avons relevé que des quittances ne sont pas délivrées pour :

- les paiements effectués par les sociétés pétrolières à la SNH mandat; et
- les paiements effectués par la société COTCO à la DGD au titre des droits de transit.

Cette situation ne permet pas un suivi rigoureux des recettes et peut être à l'origine d'erreurs d'imputation au niveau des entités perceptrices des impôts. De même cette situation ne permet pas de délimiter les responsabilités en cas de litige.

Afin d'améliorer la traçabilité des paiements, nous recommandons d'émettre systématiquement une quittance pour chaque paiement effectué par les sociétés extractives.

## **3. Automatisation de la gestion des recettes extractives**

Lors de nos travaux de conciliation nous avons relevé que :

- les quittances sont délivrées manuellement par la DGI et le Trésor Public ; et
- certains paiements manuels perçus au niveau régional ne sont pas centralisés dans la base de données de la DGI, de la DGD et du Trésor Public.

Bien que cette situation ne constitue pas un obstacle majeur à la collecte des données sur le secteur extractif dans le cadre l'exercice de conciliation, nous recommandons d'informatiser la gestion des recettes extractives et d'automatiser la délivrance des quittances et ce afin :

- d'améliorer la traçabilité de l'information et éviter tout risque de perte des données; et
- de garantir un traitement adéquat des paiements perçus dans le cadre de la comptabilité publique et budgétaire.

## **4. Traçabilité insuffisante des paiements infranationaux**

Conformément à l'Article 89 du Code minier, les populations affectées par une exploitation minière ont droit à une compensation. Le montant de la compensation est prélevé sur la taxe ad valorem et sur la taxe à l'extraction des produits des carrières. Les taux et les modalités de compensation sont fixés comme suit :

- 10% de cette taxe sont affectés au bénéfice des populations riveraines ; et
- 15% sont affectés au bénéfice de la commune territorialement compétente.

L'analyse du mécanisme de paiement de ces taxes révèle que la rétrocession des revenus extractifs aux communes et aux riverains est effectuée d'une manière agrégée. De même, la mise à disposition de ces revenus peut être effectuée d'une manière indirecte sous forme de projets réalisés par des institutions de l'Etat comme le FEICOM.

Cette situation ne permet pas d'assurer la transparence des revenus extractifs revenant aux régions et ne permet pas la conciliation des dits revenus.

Nous recommandons qu'une réflexion soit engagée avec les parties prenantes afin d'assurer une meilleure transparence et une meilleur traçabilité des paiements infranationaux.

## **5. Renforcement du contrôle au niveau de la DMG**

Nous avons relevé que les statistiques sur la production des sociétés minières ne sont pas centralisées au niveau de la DMG.

Cette situation ne permet pas un suivi rigoureux des statistiques minières au niveau national et peut être à l'origine d'un manque de contrôle des recettes minières au niveau central.

Nous recommandons que toutes les statistiques relatives au secteur minier soient centralisées au niveau de la DMG et qu'elles soient publiées sur le site web de l'ITIE Cameroun.

## **6. Traçabilité insuffisante des paiements à la DGD**

L'examen des informations communiquées par la DGD et par les sociétés pétrolières, fait apparaître que :

- certains paiements ne se font pas directement à la DGD mais transitent via des transitaires; et
- les droits de douane ne sont pas constatés individuellement par quittance dans la comptabilité de certaines sociétés pétrolières mais globalement sur la base de la facture du transitaire.

Cette situation ne permet pas d'avoir une traçabilité suffisante des paiements au titre des droits de douane effectués par les sociétés et rend la conciliation impossible.

Nous recommandons que les droits de douane soient constatés et comptabilisés sur la base des quittances de paiements au niveau des entreprises extractives.

## 7.2 Suivi des constatations et recommandations du rapport ITIE 2006-2008

Constations et Recommandations du rapport ITIE 2006-2008	Situation actuelle	Avancement
<p><b>1. Identification des points focaux des différentes compagnies et démembrements de l'Etat</b></p> <p>La réconciliation des données au titre des exercices 2006, 2007 et 2008 a fait intervenir 21 sociétés privées dont 9 sociétés minières et 12 compagnies pétrolières. Dans la phase préliminaire de cette mission et tout au long de sa mise en œuvre, l'une des difficultés majeures a été l'identification des points focaux dans les différentes compagnies et démembrements de l'Etat.</p> <p>En effet, la liste des sociétés n'était pas accompagnée d'une liste exhaustive des contacts en charge de l'ITIE au niveau des différentes parties prenantes. Il en est de même pour les démembrements de l'Etat pris en compte. Cette situation a induit des lenteurs considérables dans l'obtention des données physiques et financières.</p> <p>Toutefois, en cas d'absence de contact dans une des compagnies incluses dans le champ de conciliation, les tableaux de collecte des données ont été acheminés au Secrétariat Technique pour transmission auxdites sociétés.</p>	<p>La liste des points focaux pour les sociétés et les administrations retenues dans le périmètre de conciliation a été préparée par le Secrétariat Technique et mise à notre disposition pour la conduite des différentes phases de la mission.</p>	<p><b>Mise en place</b></p>
<p><b>2. Retard dans la collecte des données financières et physiques</b></p> <p>Les tableaux de collecte des données ont été validés par la session du Comité de Suivi du 04 juin 2009. Ces tableaux ont été envoyés le 11 juin 2009 aux différentes entités pour lesquelles nous disposions des contacts désignés. Conformément au rapport préliminaire sur la méthodologie de collecte des données et la présentation des tableaux de collecte desdites données, les différentes parties prenantes disposaient de trois semaines pour nous retourner les tableaux remplis soit le 02 juillet 2009. Le retard important enregistré dans la production de l'information financière et comptable a considérablement ralenti nos travaux et impacté le calendrier préalablement défini.</p>	<p>Les sociétés et les administrations publiques ont été globalement réactives pour l'envoi des formulaires de déclaration dans les délais. Le retard constaté pour certaines administrations telle que la DMG est dû au manque de coordination pour la centralisation de l'information. Ce dernier point a fait l'objet d'une recommandation dans la section 7.1 du présent rapport.</p>	<p><b>En cours</b></p>
<p><b>3. Non utilisation par certains acteurs des modèles de déclaration adoptés par le comité</b></p> <p>Les modèles de déclaration qui ont été adoptés par le comité lors de la session du 04 juin 2009 et envoyés aux différentes parties prenantes n'ont pas été systématiquement remplis par ces dernières.</p>	<p>Toutes les entités déclarantes ont soumis des formulaires de déclaration dans le format approuvé par le Comité ITIE.</p>	<p><b>Mise en place</b></p>

Constations et Recommandations du rapport ITIE 2006-2008	Situation actuelle	Avancement
<p><b>4. Base de comptabilisation des données déclarées</b></p> <p>Les modèles de déclaration devraient être renseignés sur la base de la comptabilité de caisse. Conformément à ce système, une transaction est comptabilisée à la date à laquelle a eu lieu le transfert financier, peu importe l'exercice auquel se rapporte la transaction financière.</p> <p>Certains acteurs, notamment les démembrements de l'Etat, ont renseigné les formulaires de déclaration sur la base de l'indépendance des exercices ; ceci a nécessité des rapprochements supplémentaires et un travail de réajustement.</p>	<p>Toutes les parties prenantes ont été sollicitées à reporter les flux de paiement sur la base de comptabilité de caisse. Cette règle a été insérée dans les instructions de reporting et a été exposée lors de l'atelier de formation.</p> <p>Tous les paiements reportés sur la base de la comptabilité d'engagement ou en dehors de la période de conciliation ont fait l'objet d'ajustement.</p>	<p><b>Mise en place</b></p>
<p><b>5. Au niveau de la devise utilisée</b></p> <p>Certains paiements sont effectués en dollars américains, d'autres directement en francs CFA. Toutes les déclarations des compagnies pétrolières ont été effectuées en dollars américains et en francs CFA. Par contre, les déclarations des démembrements de l'Etat sont généralement effectuées uniquement en francs CFA.</p>	<p>Les parties prenantes ont été invitées à reporter les paiements dans la devise de règlement/d'encaissement.</p> <p>Pour les paiements déclarés en USD/EUR par les sociétés extractives et dont la contrepartie en FCFA n'a pas pu être identifiée ou confirmée individuellement, le cours du jour du paiement tel que publié sur le site de la BEAC (<a href="http://www.beac.int/">http://www.beac.int/</a>) a été appliqué pour les besoins de la conciliation.</p>	<p><b>Mise en place</b></p>
<p><b>6. Au niveau de la vérification de la qualité des informations fournies dans les formulaires de réponses avec les données auditées et certifiées</b></p> <p>Notre intervention ne constitue ni un audit, ni un examen limité des revenus pétroliers et miniers.</p> <p>Nous avons exploité les rapports de commissaires aux comptes disponibles. La société Total E&amp;P nous a communiqué les rapports des commissaires aux comptes des exercices 2006 et 2007. Pecten Cameroon quant à elle nous a communiqué les rapports d'audit des états financiers des exercices 2006 et 2007. Les autres sociétés privées ne nous ont pas communiqué de rapports de commissaires aux comptes.</p> <p>De même nous n'avons pas reçu de rapports certifiant les comptes des démembrements de l'Etat.</p> <p>Toutefois, nous avons requis des lettres d'affirmation signées de la Direction de chacune des entités prises en compte. A la date d'élaboration du présent rapport, les sociétés qui nous ont communiqué les lettres d'affirmation sont : Total E&amp;P, Kosmos Energy, Euroil, Sonara et la SNH. Nous sommes en attente de celles des autres sociétés.</p>	<p>Toutes les sociétés extractives ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par un auditeur externe/Commissaire aux comptes.</p> <p>Tous les démembrements de l'Etat ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par la Chambre des Comptes. Pour la DMG, les formulaires de déclarations concernant les volumes de production ont été attestés par l'Inspection Générale du MINIMIDT.</p> <p>Toutes les entités déclarantes ont fait accompagner leurs formulaires de déclaration par une affirmation signée de la Direction.</p>	<p><b>Mise en place pour</b></p>

Constatations et Recommandations du rapport ITIE 2006-2008	Situation actuelle	Avancement
<p><b>7. Fixation de la marge d'erreur acceptable</b></p> <p>Dans le rapport préliminaire de juin 2009, nous avons soulevé la nécessité de fixer une marge d'erreur acceptable dans le processus de déclaration par rapport aux écarts constatés entre les contributions versées par les compagnies pétrolières et minières et les recettes perçues par l'État.</p> <p>La définition du seuil de matérialité est de la seule responsabilité du Comité de Suivi.</p>	<p>Trois seuils de matérialité ont été fixés par le Comité du Suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un seuil pour la délimitation du périmètre de conciliation (50 millions de FCFA) ;</li> <li>- un seuil pour la marge d'erreur acceptable par flux de paiement et par société (1 million de FCFA) ; et</li> <li>- un seuil de la marge d'erreur acceptable par rapport aux écarts constatés entre les contributions versées par les compagnies pétrolières et minières et les recettes perçues par l'État (0,2% du total revenus conciliés reportés par l'État)</li> </ul>	<p><b>Mise en place</b></p>
<p><b>8. La périodicité recommandée des rapports</b></p> <p>Sur la base de l'expérience acquise, du nombre important d'intervenants et compte tenu de la longueur du processus allant de la collecte à la conciliation des données, les déclarations ITIE peuvent être préparées tous les ans.</p> <p>La date de publication du rapport ITIE pour les exercices à venir pourrait être fixée au 30 juin de chaque année.</p>	<p>Le Secrétariat Technique et le Comité de Suivi ont pris les dispositions nécessaires pour que les rapports ITIE soient publiés annuellement. Hormis la publication des rapports 2009 et 2010, la procédure d'appel d'offre a été lancée pour l'élaboration du rapport ITIE 2011</p>	<p><b>En cours</b></p>

Constats et Recommandations du rapport ITIE 2006-2008	Situation actuelle	Avancement																					
<p><b>9. Dates de disponibilité des données</b></p> <p>Les données nécessaires à la conciliation des chiffres et des volumes devraient être disponibles aux dates suivantes pour chaque partie :</p> <table border="1" data-bbox="210 411 1263 890"> <thead> <tr> <th>Intitulé</th> <th>Date de disponibilité des données</th> <th>Date d'envoi des modèles de déclaration au Comité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Compagnies pétrolières et minières</td> <td>Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales</td> <td>05 avril N+1</td> </tr> <tr> <td>Société Nationale des Hydrocarbures</td> <td>Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales</td> <td>05 avril N+1</td> </tr> <tr> <td>Ministère de l'Industrie, des Mines et du développement Technologique</td> <td>28 février N+1</td> <td>05 mars N+1</td> </tr> <tr> <td>Direction Générale des Impôts</td> <td>1<sup>er</sup> mai N+1</td> <td>05 mai N+1</td> </tr> <tr> <td>Direction Générale du Trésor</td> <td>1<sup>er</sup> mai N+1</td> <td>05 mai N+1</td> </tr> <tr> <td>Banque des Etats d'Afrique Centrale</td> <td>1<sup>er</sup> mai N+1</td> <td>05 mai N+1</td> </tr> </tbody> </table>	Intitulé	Date de disponibilité des données	Date d'envoi des modèles de déclaration au Comité	Compagnies pétrolières et minières	Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales	05 avril N+1	Société Nationale des Hydrocarbures	Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales	05 avril N+1	Ministère de l'Industrie, des Mines et du développement Technologique	28 février N+1	05 mars N+1	Direction Générale des Impôts	1 <sup>er</sup> mai N+1	05 mai N+1	Direction Générale du Trésor	1 <sup>er</sup> mai N+1	05 mai N+1	Banque des Etats d'Afrique Centrale	1 <sup>er</sup> mai N+1	05 mai N+1	<p>L'automatisation des reporting dans le cadre de la préparation des rapports ITIE n'a pas encore été entamée.</p> <p>Cette action nécessite au préalable une stabilisation et une standardisation des reporting ITIE.</p>	<p><b>Non mise en place</b></p>
Intitulé	Date de disponibilité des données	Date d'envoi des modèles de déclaration au Comité																					
Compagnies pétrolières et minières	Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales	05 avril N+1																					
Société Nationale des Hydrocarbures	Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales	05 avril N+1																					
Ministère de l'Industrie, des Mines et du développement Technologique	28 février N+1	05 mars N+1																					
Direction Générale des Impôts	1 <sup>er</sup> mai N+1	05 mai N+1																					
Direction Générale du Trésor	1 <sup>er</sup> mai N+1	05 mai N+1																					
Banque des Etats d'Afrique Centrale	1 <sup>er</sup> mai N+1	05 mai N+1																					
<p><b>10. Crédibilité des données</b></p> <p>La crédibilité du processus ITIE passe par la crédibilité des données déclarées par les compagnies pétrolières et par l'Etat. Suivant les recommandations et les principes de l'ITIE, les paiements déclarés par les compagnies pétrolières et les revenus collectés par l'Etat et ses démembrements doivent faire l'objet d'audit. Les données seront considérées comme crédibles si elles ont fait l'objet de certification par un professionnel indépendant.</p> <p>Aussi, il pourrait être demandé aux commissaires aux comptes des compagnies pétrolières et de la SNH de produire aux fins de l'ITIE, un avis selon lequel les chiffres déclarés dans le cadre de l'ITIE sont fiables. Une mission spécifique pourrait alors être « greffée » au commissariat aux comptes.</p> <p>Pour ce qui est des données de l'Etat et de ses démembrements, il importe également que ces dernières soient auditées par un organisme indépendant selon les normes internationales.</p>	<p>Toutes les sociétés extractives ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par un auditeur externe/Commissaire aux comptes l'exception de C&amp;K Mining</p> <p>Tous les démembrements de l'Etat ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par la Chambre des Comptes. Pour la DMG, les formulaires de déclarations concernant les volumes de production ont été attestés par l'Inspection Générale du MINIMIDT.</p> <p>Toutes les entités déclarantes ont fait accompagner leurs formulaires de déclaration par une affirmation signée de la Direction.</p>	<p><b>Mise en place</b></p>																					

Constats et Recommandations du rapport ITIE 2006-2008	Situation actuelle	Avancement
<p><b>11.Principes de comptabilité</b></p> <p>La déclaration doit se faire en employant la méthode de comptabilité de caisse pour permettre de comparer les informations données par les compagnies pétrolières à celles données par l'Etat.</p> <p>La date de paiement est jugée être la date à laquelle le compte bancaire du payeur est débité et les paiements versés dans les limites d'une période donnée doivent être déclarés pour la période en question.</p> <p>Les encaissements doivent être traités comme étant encaissés à la date à laquelle le compte bancaire du destinataire est crédité et doivent être déclarés pendant la période d'encaissement en question.</p> <p>Par conséquent, les supports justificatifs de ces opérations servant de documentation financière et comptable doivent être constitués des quittances de paiement, des ordres de virement, des copies de chèque, des avis d'opérations bancaires (au niveau des compagnies pétrolières) et des doubles de quittance, les avis d'opération, les copies de chèques (au niveau de l'Etat et ses démembrements).</p>	<p>Toutes les parties prenantes ont été sollicitées à reporter les flux de paiement sur la base de comptabilité de caisse. Cette règles a été insérée dans les instructions de reporting et a été exposée lors de l'atelier de formation.</p>	<p><b>Mise en place</b></p>

## **ANNEXES**

## Annexe 1 : Tableaux de production déclarée par les sociétés extractives

Opérateur Pétrolier	Association	Production (bbl)
Total Exploration Production Cameroun	RDR	14 717 004
Pecten Cameroun Company	Lokele	6 314 228
Perenco Cameroon	Moudi	1 040 029
	Ebome	1 628 316
<b>Total Secteur Pétrolier</b>		<b>23 699 577</b>

Société Minière	Sable Carrière en Tonne	Agrégats en Tonne	Sable & Latérites en Tonne	Pouzzolane en Tonne	Calcaire en Tonne	Argile en Tonne	Gold dust en Gramme
GEOVIC CAMEROON PLC							
RAZEL FAYAT CAMEROUN	223 998	638 188					
LES CIMENTERIES DU CAMEROUN	11 334			401 252	189 748	9 966	
C&K Mining							52 154
<b>Total reporté par les sociétés</b>	<b>235 332</b>	<b>638 188</b>	<b>-</b>	<b>401 252</b>	<b>189 748</b>	<b>9 966</b>	<b>52 154</b>

## Annexe 2 : Répartition des titres dans le secteur des hydrocarbures

### Etat des permis d'exploration en cours de validité en 2009 et 2010

PERMIS	Date de		Surface (Km <sup>2</sup> )	Participation en %				Bassin
	Institution	Expiration		Assisés	%	Opérateurs	%	
PH – 74 ETINDE	03/03/1999	02/03/2004	2316	TROPHY	50%	EUROIL	50%	Douala / Kribi-Campo
PH – 78 NTEM	03/09/2002	02/09/2004	2319			STERLING ENERGY LCC	100%	Douala / Kribi-Campo
PH – 79 LOGBABA	20/08/2004	19/08/2004	64	RSM	50%	RODEO	50%	Douala / Kribi-Campo
PH – 81 NGOSSO	19/04/2004	18/04/2007	474	TULLOW	50%	ADDAX	50%	RDR
PH – 86 KOMBE- NSEPE	30/06/2005	29/06/2009	3026	KOSMOS	35%	PERENCO O&G	40%	Douala / Kribi-Campo
				SNH	25%			
PH- NDIAN RIVER	20/11/2006	19/11/2010	2510			KOSMOS ENERGY	100%	RDR
PH- 89 DISSONI	08/09/2005	07/09/2009	119.201			Total E&P	100%	RDR
PH – 105 BOMANA	14/03/2006	13/03/2009	139 67			TOTAL E&P	100%	RDR
PSC BOMONO	12/12/2007	11/12/2012	2,327.5			EUROIL	100%	Douala / Kribi-Campo
PSC IROKO	03/04/2008	02/04/2011	15.75			ADDAX	100%	RDR
PH – 105 MATANDA	12/04/2008	11/04/2011	1,187	AFEX	32%	GLENCORE	68%	Douala / Kribi-Campo
PH 106 BOLONGO	16/07/2009	15/07/2012	461,56			GLENCORE	100%	RDR
PH-108 ZINA MAKARY	01/08/2007		8506			YANG CHANG	100%	LB
PH-107 TILAPIA	27/03/2006		3874,9			NOBLE ENERGY	100%	DKC
PH 109 LUNGAHE	14/07/2009	13/07/2011	83,6			TOTAL E&P	100%	RDR
PH-111 ELOMBO			2405			PERENCO	100%	DKC

### Etat des permis en exploitation en cours de validité en 2009 et 2010

Permis	Date de		Surface (Km <sup>2</sup> )	Participations en %				Bassin
	Institution	Expiration		Associés	%	Opérateur	%	
CH- 11 KOLE MARINE	37135	30/08/2026	38	SNH (ETAT) PECTEN	50% 24,5%	TOTAL E&P	25,5%	Rio Del Rey (RDR)
CH- 12 EKUNDU MARINE	37486	17/08/2027	170	SNH (ETAT) PECTEN	50% 24,5%	TOTAL E&P	25,5%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 15 BOA BAKASSI	29110	11/09/2004	93,2	SNH (ETAT) PECTEN	50% 24,5%	TOTAL E&P	25,5%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 16 BAVO ASOMA	38803	26/03/2031	108,4	SNH (ETAT) PECTEN	50% 24,5%	TOTAL E&P	25,5%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 17 KITA EDEM	38803	26/03/2031	185	SNH (ETAT) PECTEN	50% 24,5%	TOTAL E&P	25,5%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 18 SANDY GAS	38803	26/03/2031	263,8	SNH (ETAT) PECTEN	50% 24,5%	TOTAL E&P	25,5%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 23 MOKOKO ABANA	29325	13/04/2005	98	SNH (ETAT) TOTAL E&P	50% 10,0%	PECTEN	40,0%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 24 MOUDI	29774	06/07/2006	215	SNH (ETAT) MOBIL	50% 25,0%	PERENCO	25,0%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 29 LIPENJA ERONG	32176	02/02/2013	27,16	SNH (ETAT) TOTAL E&P	50% 17,75%	PECTEN	32,25%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 30 SOUTH ASOMA MARINE	35159	03/04/2021	31,78	SNH (ETAT) PECTEN	50% 25,0%	TOTAL E&P	25,0%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 31 EBOME MARINE	35215	29/05/2021	539	SNH (ETAT) MOBIL SNH	50% 15,0% 12,5%	PERENCO	22,5%	Douala/Kribi-Campo (DKC)
CH – 32 MONDONI	35398	28/11/2021	148	SNH (ETAT) TOTAL E&P	50% 25,0%	PECTEN	25,0%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 34 MVIA	21/06/2004	20/06/2029	213			SNH (ETAT)	100%	Douala/Kribi-Campo (DKC)
SANAGA SUD	2006	23/07/1905	118,5	PERENCO Cameroon SNH				Douala/Kribi-Campo (DKC)
CH – 36 DISSONI NORD	39758	05/11/2028	24,159	SNH (ETAT) PECTEN	50% 12,5%	TOTAL E&P	37,5%	Rio Del Rey (RDR)

### Annexe 3 : Répartition des titres dans le secteur minier

#### Etat des permis d'exploitation en cours de validité en 2009 et 2010

PERMIS	N° PERMIS	TITULAIRE	PERIODE	SUPERFICIE en Km²	NATURE DE LA SUBSTANCE
BIDZAR	35	ROCAGLIA	31/05/05 – 30/05/30	21 ha 82 a 22 ca	Marbre
BIOU NORD	35		31/05/05 - 30/05/30	12 ha 03 a 40 ca	Marbre
Biou	89		2010	39407 m²	Pierre
Djoungo	15	CIMENCAM	2010	1034800 m²	Pouzzolane
Figuil Sable	34		2010	28853 m²	Sable
Figuil Argile	32		2010	405562 m²	Argile
Figuil	34		2010	50ha	Pierre
LOMIE	33		GEOVIC	11/04/03 – 10/04/28	1250 Km²
MOBILONG	36	C&K MINING	16/12/10 – 15/12/35	236,25 Km²	Diamant et substances connexes
Atok PK 40	42	PANTECHNIKI	2010	57745 m²	Pierre
Akoum	41		2010	65200 m²	Pierre
Bent	118		2010	70648 m²	Pierre
Nkolyop	26	NKOTO EMANE David	2010	74323 m²	Pierre
Gardens- Limbe	74	EXTECHCOCAM	2010	54320 m²	Pierre
Ebaka - Belabo	123	S.T.A.C.	2010	11000 m²	Pierre
Balafié - Baleng	13	KETCH	2010	4ha 67a 18 ca	Pierre
Bienkkok	143		2010	200000 m²	Pierre
Tchere Maroua	85		2010	68204 m²	Pierre
Mbankomo	85		2010	72906 m²	Pierre
Balafie – Balang - Bafoussam	13		2010	4ha 67a 98ca	Pierre
Obala	46	SELECT ROCK	2010	2ha	Pierre
Mfomakap	64	PRESNEG - CAM	2010	240000m²	Pierre
Leboudi	630		2010	191457 m²	Pierre
Meyo - Nyaka	120	SOGEA SATOM	2009	60490 m²	Pierre
Ngaoundal	70	FOKOU FOBERT	2010	43383 m²	Pierre
Karata	29	AFKO CEMENT PRODUCTION	2010	13ha 26a	Pierre
Bonépoupa	83	NEO - TP	2010	120000m²	Pierre

PERMIS	N° PERMIS	TITULAIRE	PERIODE	SUPERFICIE en Km <sup>2</sup>	NATURE DE LA SUBSTANCE
Bakinguili	49	ETINDITE COMPANY	2010	122961 m <sup>2</sup>	Pierre
Penja	49	S.N.C.I.C.	2010	18005 m <sup>2</sup>	Pierre
Song Ebassa	32	AYISSI NGABA Jean S/C	2010	3 ha	Pierre
Laggoy	9		2010	669172 m <sup>2</sup>	Pierre
Guébake - Pitoa	15	DTP/Terrassement	2010	110407 m <sup>2</sup>	Pierre
Angon II (Mbankomo)	1012		2010	110170 m <sup>2</sup>	Pierre
Appouh		CARRIERE DU MOUNGO	2010	297039 m <sup>2</sup>	Pierre
Les Carrieres Industrielles du Cameroun	1012	SOCARIC	2010	18005 m <sup>2</sup>	Pierre
Eloundem	277	ARAB CONTRACTOR	2010	179811 m <sup>2</sup>	Pierre
COSINCAM Nkong Belanda	606	COSINCAM	2010	16400 m <sup>2</sup>	Pierre
Effoungwo	698	MAG SARL	2010	78086.89 m <sup>2</sup>	Pierre
Diché, Widikum			2010		Pierre
Bachuo Akagbe		CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION (CRBC)	2010		Pierre
		CHINA COMMUNICATIONS CONSTRUCTION COMPANY	2010		Pierre
Nkometou	33		2010	259131 m <sup>2</sup>	Pierre
Logbadjeck	9	RAZEL	2010	598954 m <sup>2</sup>	Pierre
Manjo	96		2010	110037 m <sup>2</sup>	Pierre
Mbankomo	1017	DRAGAGES & TP	2010	110070 m <sup>2</sup>	Pierre
Oyack II Mbalmayo	89	BUNS	2010	170205 m <sup>2</sup>	Pierre
Top Ayéné	69	DEKO & Cie	2010	146279 m <sup>2</sup>	Pierre
Leboudi II (Okola)	10	L.C.C.	2010	31472 m <sup>2</sup>	Pierre
Ombe	10	LES CARRIERES DU LITTORAL (CDL)	2010	47930 m <sup>2</sup>	Pierre
Mbengue	28	L.D.C.	2010	83847 m <sup>2</sup>	Pierre
Pete – Bandjoun – Koung - Nki	49	CMC	2010	23440 m <sup>2</sup>	Pierre
Foréké – Dschang	194	EDOKETER	2010	4ha 82a 08ca	Pierre
Fotouni - Bandja	41	FOTSO Maurice	2010	47667 m <sup>2</sup>	Pierre
Bakinguili	64	GREEN VALLEY ENTREPRISE	2010	2ha 23a 10ca	Pierre
Mbomé - Penja	56	BATCHANDJI Pascal	20100	35036 m <sup>2</sup>	Pierre
Djoungo – Rail - Mombo	7	FOTSO Augustin	2010	24899 m <sup>2</sup>	Pierre
Esuke- Native	8	BITUMAT TP SARL	2010	80410 m <sup>2</sup>	Pierre

Etat des permis de recherche en cours de validité durant 2009 et 2010

PERMIS	N° PERMIS	TITULAIRE	PERIODE	SUPERFICIE EN Km <sup>2</sup>	NATURE DE LA SUBSTANCE
NGAOUNDAL	87	CAMEROON ALUMINA Ltd B.P.	27/08/08 - 26/02/10	Bauxite	416,16
MINIM MARTAP	88		27/08/08 - 26/02/10	Bauxite	948
BETARE-OYA	94	CAMINCO	06/07/10 - 05/07/12	Or, diamant	1 000
MBALAM	92	CAM IRON	06/07/10 - 05/07/12	Fer	783,4
MBALAM EST	143		11/04/08 - 10/04/11	Fer	877,02
BATOURI	101	AFRICAN AURA RESOURCES SARL	19/05/09 – 18/05/11	Or, argent, Cu, Pb, Zn, u, diamant	587,7
POLI	95	MEGA URANIUM	11/05/09 – 10/05/11	Uranium, or et métaux de base	715,16
LOLADORF	98		17/06/09 – 16/06/11	Uranium, or et métaux de base	500,9
TEUBANG	127		26/05/10 - 25/05/12	Uranium, or et métaux de base	651,5
GOUNA	148		10/11/10 - 09/11/12	Uranium et subst. minérales associées	91
SALAKI	149		10/11/10 - 09/11/12	Uranium et subst. minérales associées	404
VOKO	150		15/11/07 - 14/11/10	Uranium et subst. minérales associées	351
AYOS	96		SICAMINES	27/01/09 – 26/01/11	Rutile et disthène
EBOUNDJA	116	08/10/09 - 07/10/11		Syénite, rutile, ilménite, zircon, terres rares	795,1
POLI	102	GRAMACAM	13/03/09 – 12/03/11	Marbre	867
EBOLOWA	103		13/03/09 – 12/03/11	Marbre, pierres ornementales et granite	1000
BOURSOUM	104		13/03/09 – 12/03/11	Marbre	1000
DANKALI	163	C & K MINING	27/06/08 - 26/06/11	Saphir	1 000
LOM	162		27/06/08 - 26/06/11	Or et diamant	1 000
TOUNGOULI	182		20/01/09 – 19/01/12	Or, diamant et autres subst. minérales	1 000
WOMBOU	183		20/01/09 – 19/01/12	Or, diamant et autres subst. minérales	1 000
NKI	206		CAMERICAN MINING	07/07/10 - 06/07/13	Uranium, or et métaux de base
MONGUELE	207	07/07/10 - 06/07/13		Uranium, or et métaux de base	980
BADEKOK	208	07/07/10 - 06/07/13		Uranium, or et métaux de base	964,2
MINTOM	111	CAGEME	29/09/09 – 28/09/11	Calcaire et gypse	500
AKONOLINGA	112	CAMINEX	29/09/09 – 28/09/11	Or, uranium, métaux base, MGP	488,7
DJOUM III	115		29/09/09 – 28/09/11	Or, uranium, métaux base, MGP	489
NTEM	138		06/07/10 - 05/07/12	Or, uranium, métaux base, MGP	490,97

PERMIS	N° PERMIS	TITULAIRE	PERIODE	SUPERFICIE EN Km²	NATURE DE LA SUBSTANCE
COLOMINE	118	GOLDEX CAMEROUN	07/12/09 - 06/12/11	Or et autres subst.	904
NYONG	186	COMPAGNIE MINIERE DE L'EST	08/05/09 – 07/05/12	Rutile et autres subst.	560
LEMBE	187		08/05/09 – 07/05/12	Rutile et autres subst	1000
ESSONG	134	RIDGEWAY ENERGY LTD	06/07/10 - 05/07/12	Uranium, or, fer , MPG, diamant	491.6
EKOMEDION	171		16/08/08 – 15/08/11	Molybdène, uranium, or, fer, métaux de base, métaux du groupe du platine, diamant	992.3
MBANGA	172		16/08/08 – 15/08/11	Molybdène, uranium, or, fer, métaux de base, diamant	1 000
LOBEKE	124	SAJATA Sarl	12/08/10 - 11/08/12	Diamant et autres subst.	1000
GRIBE	137	CAMEROON MINING EXPLORATION COMPANY Ltd	15/12/10 - 14/12/12	Nickel, cobalt et minerais associés	864
MEDOUM	142	EAST MINING CORPORATION	06/08/10 - 05/08/12	Cobalt, nickel, or uranium, fer et autres métaux de base	839
BATEKA	137	FER DU CAMEROUN	09/07/10 - 08/07/12	Fer, uranium, or et autres métaux de base	1000
MAYO BINKA	136	CAMINA S.A.	29/08/07 - 28/08/10	Fer et produits dérivés	1000
NGOYANG 2	144		13/07/10 – 12/07/12	Fer et produits dérivés	1000
MESSONDO	195		27/01/10 – 26/01/13	Fer	1
MBOUKOU	131	KOREA & CAMEROON MINING INCORPORATION Inc.	04/09/07 - 03/09/10	Or et subst. connexes	1000
KOSSAM	132		06/09/10 - 05/09/12	Saphir et subst. connexes	857
LOBE	154	SINOSTEEL CAM	08/09/09 – 07/09/11	Fer et subst. connexes	978,3
MANG	146	FAMETAL MINING RESOURES CAMEROON	08/11/07 - 07/11/10	Or et subst. polymétalliques	937
BOULOU	146B		08/11/07 - 07/11/10	Or et subst. polymétalliques	991,5
MOMPWE	147		08/11/07 - 07/11/10	Or et subst. polymétalliques	997,3
TEUBANG II	161	XPLOR – TECH	18/06/08 - 17/06/11	Uranium et subst. associées	1000
MAYO OULO	160		18/06/08 - 17/06/11	Uranium et subst associées	1000
MAMFE	156	SOFTROCK ENERGY	05/05/08 - 04/05/11	or, argent, métaux de base	1000
MOUNAYA	155		05/05/08 - 04/05/11	or, argent, métaux de base	1000
MBOL	159	COMPAGNIE MINIERE DE L'EST	09/05/08 - 08/05/11	Cobalt, nickel et subst. associées	829
BIOU SUD	151	CIMENCAM	07/02/08 - 06/02/11	Marbre	202ha 69a 94 ca
BIDZAR	152		07/02/08 - 06/02/11	Marbre	606ha 7a 80 ca
KOMBO LAKA	135	HARVEST MINING CORP S.A	09/07/10 - 08/07/12	Or et subst. connexes	907

PERMIS	N° PERMIS	TITULAIRE	PERIODE	SUPERFICIE EN Km <sup>2</sup>	NATURE DE LA SUBSTANCE
LOKOTI				Or et subst. connexes	950
MOUYOUKA	157	LITTOCOL	25/08/08 – 24/08/11	calcaire	255,6
SANAGA	170	SADC MINERALS & MINING CAMEROON Sarl	05/09/08 – 24/09/11	Rutile, disthène, subst. connexes	1000
ENDOM	169		09/10/08 – 08/10/11	Or, fer, uranium, métaux de base et autres subst. connexes	363
DJA	168		09/10/08 – 08/10/11	Or, fer, uranium, métaux de base et autres subst. connexes	1000
MVANGAN	167		09/10/08 – 08/10/11	Or, fer, uranium, métaux de base et autres subst. connexes	1000
BENGBIS	166	VENTURE CAPITAL PLC	09/10/08 – 08/10/11	Or, fer, uranium, métaux de base et autres subst. connexes	1000
LOKOMO	184		24/02/09 – 23/02/12	Or, fer, uranium, métaux de base et autres subst. connexes	1000
EKOK	185		24/02/09 – 23/02/12	Or, fer, uranium, métaux de base et autres subst. connexes	1000
BAMBOUTOS	165		26/08/08 – 25/08/11	Bauxite	1000
FONTM	190		09/09/09 – 08/09/12	Bauxite	428
BAFOUSSAM	205	CAMUS RESOURCES S.A	13/07/10 – 12/07/13	bauxite	1000
MEWONGO	201		08/07/10 – 07/07/13	Fer et subst. connexes	240
BANGAM	219		12/08/10 – 11/08/13	bauxite	1000
GASCHIGA	177	S & S MINING S.A.	19/01/09 – 18/01/12	Cuivre et subst. connexes	1000
BAYARA	178	ALL BRIGHT MINING RESOURCES S.A.	19/01/09 – 18/01/12	Nickel, cobalt et subst. connexes	1000
BENGUE TIKO	192	MINES DU CAMEROUN SARL	16/11/09 – 15/11/12	Or, diamant et subst. connexes	980,7
MONGOKELE	193	MIDWEST MINING & REFINERY CO	09/11/09 – 08/11/12	Or, diamant et subst. connexes	779
GAROUA-SAMBE	187	CAMEROON GENERAL MINING	24/06/09 – 23/06/12	Or, diamant et subst. connexes	1000
MALAM	175		22/04/09 – 21/04/12	Tous minéraux	995,5
TENEKOU	176	AUCAM SARL	22/04/09 – 21/04/12	Tous minéraux	986,5
MANDOUM	174		22/04/09 – 21/04/12	Tous minéraux	984,7
BELA	194	ZAMBA GOLD CORPORATION	20/01/10 – 19/01/13	Or et autres subst. minérales connexes	1
AMBAM	197	G.I.E. MINERAIS DU CAMEROUN	19/03/10 – 18/03/13	Or, et substances minérales connexes	999,4
MPOUOP	213		03/08/10 – 02/08/13	Or, nickel, cobalt et subst. connexes	983,3
VAÏMBA	212	BOCOM PETROLEUM SA BP 12262 Yaoundé	28/07/10 – 27/07/13	Or et subst. connexes	1000

PERMIS	N° PERMIS	TITULAIRE	PERIODE	SUPERFICIE EN Km <sup>2</sup>	NATURE DE LA SUBSTANCE
DJANG	214	SOCIETE D'INTERMEDIATION FINANCIERE	03/08/10 – 02/08/13	Or, diamant et subst. associées	1000
NDOKAYO	216	RITAGOLD LEADER IN GOLD MINING	03/08/10 – 02/08/13	Or et autres subst.	1000
YOKADOUMA	215	CAMEROON DIAMOND AND GOLD MINING	03/08/10 – 02/08/13	Or et autres subst.	1000
MINITOM 2	210	ENTREPRISE GENERALE BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS (EGBTP)	27/07/10 – 26/07/13	calcaire et subst. connexes	731,44
MUNGO	218		27/07/10 -26/07/13	calcaire et subst. connexes	716
BANGUE	209	IMPERIAL MINING AND REFINING LTD BP 4637 YAOUNDE	19/07/10 – 18/07/13	Or, diamant et subst. connexes	708
NDJOMBI	200	MINING TECH SARL	08/07/10 – 07/07/13	Or, diamant et subst. connexes	846,4
KRIBI SUD	204	CAPAM HOLDING PLC BP 15620 YAOUNDE	06/07/10 – 05/07/13	Uranium et subst. connexes	882,32
MBOUMBE KADEY	203		06/07/10 – 05/07/13	Or et subst. connexes	968,8
MAMA 2	202		06/07/10 – 05/07/13	Or et subst. connexes	1000
KADEY II			06/07/10 – 05/07/13	Or et subst. connexes	865
BIWALA NEW BIJOUKA	220	CAMEROON MINING RESOURCES	24/08/10 – 23/08/13	or diamant et autres subst. or diamant et autres subst.	942,2
BIPINDI	222	G-STONES RESSOURCES SARL	16/09/10 - 15/09/13	Or, uranium, cuivre, gemme, métaux de base, platine, molybdène	1000
AKOM 2	223		15/09/10 – 14/09/13	Or, uranium, cuivre, gemme, métaux de base,	1000
BAGANGTE	224A		16/09/10 – 15/09/13	Pour Or, uranium, cuivre, gemme, argent, plomb, zinc, fer,	178
LELE	224B	COMPAGNIE MINIERE DU CAMEROUN (CMC) SA	20/09/ 10 – 19/09/13	Fer et substances connexes	999,2
DJADOM	225		20/09/ 10 – 19/09/13	Fer et substances connexes	999,6
DJA	226		20/09/ 10 – 19/09/13	Fer et substances connexes	1000
SANAGA				Fer et substances connexes	1 000
BANDJOUKRI	227	OPTIMUM MINING INC SARL	08/11/10 – 07/11/13	Or, diamant, uranium	500
NWANGALE	228		08/11/10 – 07/11/13	Pierres précieuses, or, cuivre, plomb, argent, fer, uranium, cobalt, et nickel.	985,6
DABOULE	229	AK MINING AND SHIPING COMPANY (AK MSC.) SARL	15/10/10 – 14/11/13	Or et minéraux associés.	1 000
DIBANGO	230	BOCOM PETROLEUM SA	15/10/10 – 14/11/13	Fer et substances connexes	1000
NIEP	231		15/10/10 – 14/11/13	Fer et substances connexes	1000
GUIWA YANGAMO	232	INVEST - AFRICA PLC	27/10/10 – 26/10/13	Or et substances connexes	992,47
BINGA	234	COMPAGNIE MINIERE DU CAMEROUN (CMC)	28/10/10 – 27/10/13	Fer et autres substances	1000

PERMIS	N° PERMIS	TITULAIRE	PERIODE	SUPERFICIE EN Km <sup>2</sup>	NATURE DE LA SUBSTANCE
SANAGA	235		28/10/10 – 27/10/13	Fer et autres substances	10 00
MINKO	236		28/10/10 – 27/10/13	Fer et autres substances	1000
SONGODIBA	237	BEIG3 SARL	10/11/10 – 09/11/13	Fer et autres substances	695.3
LOKOTI	238	HARVEST MINING CORPORATION SA		or et substances minérales associées	950
KOMBO LAKA				907	
SALAPOUMBE		HDS Cameroun SARL Hydrocarbon Diamonds and Security Systems		Substances minérales	8087

## Annexe 4 : Tableaux de réconciliation par société

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	GEOVIC CAMEROON PLC					
Numéro d'Identification Unique (NIU)	M039500001091F					
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Nickel	Production en	Entreprise	Etat	Diff.
	2.	Cobalt	Production en			-
	3.	Manganese	Production en			-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paiements en numéraires</b>								
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	62 500 000	(62 500 000)	-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare		62 500 000	62 500 000	62 500 000		62 500 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane	27 749 630		27 749 630	27 699 630		27 699 630	DGD	50 000
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM/DGI/DGE	-
29	Contributions FNE	4 713 161		4 713 161	3 462 357	1 250 804	4 713 161	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)	7 069 739		7 069 739	6 412 709	657 030	7 069 739	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>102 032 530</b>	<b>-</b>	<b>102 032 530</b>	<b>100 074 696</b>	<b>1 907 834</b>	<b>101 982 530</b>		<b>50 000</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>102 032 530</b>	<b>-</b>	<b>102 032 530</b>	<b>100 074 696</b>	<b>1 907 834</b>	<b>101 982 530</b>		<b>50 000</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	RAZEL FAYAT CAMEROUN						
Numéro d'identification Unique (NIU)	M077800000953N						
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Sable	EDEA	Production en Tonne	49 916	-	49 916
	2.	Agrégats	EDEA	Production en Tonne	304 530	304 530	-
	3.	Sable	NKOMETOU	Production en Tonne	174 082	209 857	(35 775)
	4.	Agrégats	NKOMETOU	Production en Tonne	333 658	333 658	-

Taxe	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paiements en numéraires</b>								
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	3 000 000		3 000 000			-	DGI/DGE/DGTFCM	3 000 000
19	Redevance Superficiare	11 805 819		11 805 819		11 805 819	11 805 819	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction	102 335 743		102 335 743	70 171 960	32 163 783	102 335 743	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			-		0	-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			-	2 783 948 588	-2 783 948 588	-	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-	1 000 000	-1 000 000	-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM/DGI/DGE	-
29	Contributions FNE			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>117 141 562</b>	<b>-</b>	<b>117 141 562</b>	<b>2 855 120 548</b>	<b>(2 740 978 986)</b>	<b>114 141 562</b>		<b>3 000 000</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>117 141 562</b>	<b>-</b>	<b>117 141 562</b>	<b>2 855 120 548</b>	<b>(2 740 978 986)</b>	<b>114 141 562</b>		<b>3 000 000</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

<b>Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)</b>	LES CIMENTERIES DU CAMEROUN					
<b>Numéro d'Identification Unique (NIU)</b>	M066300000649C					
<b>Type de produit extrait (quote part de production)</b>	1.	POZZOLANE	Production en Tonne	401 252	437 656	(36 404)
	2.	CALCAIRE	Production en Tonne	189 748	189 748	-
	3.	SABLE	Production en Tonne	11 334	11 334	-
	4.	ARGILE	Production en Tonne	9 966	9 966	-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paiements en numéraires</b>								
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiaire	44 329 338		44 329 338	51 100 532	-6 771 194	44 329 338	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction	90 290 689		90 290 689	73 153 287	17 137 402	90 290 689	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			-		0	-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			-	12 516 300 354	-12 516 300 354	-	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-	77 600 000	-77 600 000	-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM/DGI/DGE	-
29	Contributions FNE			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>134 620 027</b>	<b>-</b>	<b>134 620 027</b>	<b>12 718 154 173</b>	<b>(12 583 534 146)</b>	<b>134 620 027</b>		<b>-</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>134 620 027</b>	<b>-</b>	<b>134 620 027</b>	<b>12 718 154 173</b>	<b>(12 583 534 146)</b>	<b>134 620 027</b>		<b>-</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires	35 663 233		35 663 233				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>35 663 233</b>	<b>-</b>	<b>35 663 233</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	C&K Mining Inc. S.A.					
Numéro d'identification Unique (NIU)	M030600021412S					
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Gold dust	Production en grammes	Entreprise 52 154	Etat 52 148	Diff. 6

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paiements en numéraires</b>								
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	9 104 796		9 104 796	9 104 796		9 104 796	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)		580 000	580 000	5 050 000		5 050 000	DGI/DGE/DGTFCM	(4 470 000)
19	Redevance Superficiare		200 000	200 000	200 000		200 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem	11 885 670		11 885 670	10 718 950	1 176 720	11 895 670	DGI/DGE/DGTFCM	(10 000)
21	Taxes à l'extraction	620 000	(620 000)	-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	1 469 136	(1 469 136)	-	0	0	-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane	31 430 119	(160 000)	31 270 119	9 277 755	21 992 364	31 270 119	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités	10 800 000		10 800 000	77 600 000	-66 800 000	10 800 000	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM/DGI/DGE	-
29	Contributions FNE		821 602	821 602		821 602	821 602	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)	1 991 141	1 122 407	3 113 548		3 113 548	3 113 548	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)	7 235 849	(5 766 713)	1 469 136		-	-	Toutes	1 469 136
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>74 536 711</b>	<b>(5 291 840)</b>	<b>69 244 871</b>	<b>111 951 501</b>	<b>(39 695 766)</b>	<b>72 255 735</b>		<b>(3 010 864)</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>74 536 711</b>	<b>(5 291 840)</b>	<b>69 244 871</b>	<b>111 951 501</b>	<b>(39 695 766)</b>	<b>72 255 735</b>		<b>(3 010 864)</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	SNH FONCTIONNEMENT		
Numéro d'Identification Unique (NIU)	M03800000218J		
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Production en	Entreprise      Etat      Diff.
			-

	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat		Agences de l'Etat	Diff. Final	
<b>Paiements en numéraires</b>								
4 Transferts directs au Trésor Public par la SNH			-			-	DGTFCM	-
5 Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)			-			-	DGTFCM	-
6 <i>Dont transferts provenant de la commercialisation des parts de la SNH-ETAT</i>			-				N/A	
7 Dividendes SNH		848 500 000	848 500 000	835 000 000		835 000 000	DGTFCM	13 500 000
<b>Total transferts au Trésor Public par la SNH</b>		<b>-</b>	<b>848 500 000</b>	<b>835 000 000</b>	<b>-</b>	<b>835 000 000</b>		<b>13 500 000</b>
17 Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	6 147 241 091		6 147 241 091	6 147 241 091		6 147 241 091	DG/DGE/DGTFCM	-
18 Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
19 Redevance Superficiare		21 300 000	21 300 000	21 300 000		21 300 000	DG/DGE/DGTFCM	-
20 Taxes Ad Valorem			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
21 Taxes à l'extraction			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
22 Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)		265 240 601	265 240 601	265 240 601		265 240 601	DG/DGE/DGTFCM	-
23 Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
24 Droits de Douane			-	6 509 187		6 509 187	DGD	(6 509 187)
25 Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26 Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27 Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28 Dividendes versés à l'Etat	1 000 000 000	(1 000 000 000)	-			-	DGTFCM	-
29 Contributions FNE	42 001 033		42 001 033	36 052 915	5 948 148	42 001 063	DG/DGE/DGTFCM	(30)
30 Contributions CFC (part patronale)	63 255 006	(120 811)	63 134 195	53 211 976	9 922 219	63 134 195	DG/DGE/DGTFCM	-
31 Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)		151 500 000	151 500 000			-	Toutes	151 500 000
<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>7 252 497 130</b>	<b>(562 080 210)</b>	<b>6 690 416 920</b>	<b>6 529 555 770</b>	<b>15 870 367</b>	<b>6 545 426 137</b>		<b>144 990 783</b>
<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>7 252 497 130</b>	<b>286 419 790</b>	<b>7 538 916 920</b>	<b>7 364 555 770</b>	<b>15 870 367</b>	<b>7 380 426 137</b>		<b>158 490 783</b>
<b>Transferts sociaux</b>								
32 Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
33 Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Type de produit extrait (quote part de production)

PERENCO CAMEROON SA	
M077900001551J	
1.	Pétrole brut

	Entreprise	Etat	Diff.
Production en	2 668 346	2 668 345	1

Taxes	Nomenclature des flux	Montant Dev	Dev	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Diff. Final	
				Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Part d'huile de l'Etat Brut</b>										
1	Parts d'huile de la SNH-Etat			1 334 173		1 334 173	1 334 173,00		1 334 173	SNH-Mandat	-
2	Parts d'huile de la SNH-Associé			241 352		241 352	241 352,00		241 352	SNH-Fonct	-
	<b>Total Part d'huile de l'Etat (en barils)</b>			<b>1 575 525</b>	<b>-</b>	<b>1 575 525</b>	<b>1 575 525</b>	<b>-</b>	<b>1 575 525</b>		<b>-</b>
	<b>Parts d'huile de l'Etat Commercialisées</b>										
3	Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH					-			-	DMG/Mn des Mines	-
	<b>Total Parts d'huile commercialisés (en barils)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
	<b>Paiements en numéraires</b>										
8	Redevance Minière Proportionnelle	10 117 260	USD	4 769 681 469		4 769 681 469	4 769 681 469		4 769 681 469	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production					-			-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )					-			-	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature	3 000 000	USD	1 480 047 384		1 480 047 384	1 480 047 384		1 480 047 384	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production					-			-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel					-			-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation					-			-	SNH-Mandat	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures					-			-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH	2 000 000	USD	1 043 769 592		1 043 769 592	1 043 769 592		1 043 769 592	SNH-Fonct	-
	<b>Total paiements perçus par la SNH</b>	<b>15 117 260</b>		<b>7 293 498 445</b>	<b>-</b>	<b>7 293 498 445</b>	<b>7 293 498 445</b>	<b>-</b>	<b>7 293 498 445</b>		<b>-</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			3 727 387 140		3 727 387 140	3 727 387 140		3 727 387 140	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare			87 250 000		87 250 000	87 250 000		87 250 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			943 962 201		943 962 201	872 607 982	71 354 219	943 962 201	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			174 914 377		174 914 377	174 914 377		174 914 377	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			299 415 706		299 415 706	342 177 615		342 177 615	DGD	(42 761 909)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités					-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production					-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)					-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat					-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			424 730 903	(379 844 804)	44 886 099			-	Toutes	44 886 099
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>-</b>		<b>5 657 660 327</b>	<b>(379 844 804)</b>	<b>5 277 815 523</b>	<b>5 204 337 114</b>	<b>71 354 219</b>	<b>5 275 691 333</b>		<b>2 124 190</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>15 117 260</b>		<b>12 951 158 772</b>	<b>(379 844 804)</b>	<b>12 571 313 968</b>	<b>12 497 835 559</b>	<b>71 354 219</b>	<b>12 569 189 778</b>	<b>-</b>	<b>2 124 190</b>
	<b>Transferts sociaux</b>										
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires					-			-	N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions					-			-	N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			<b>-</b>		

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Type de produit extrait (quote part de production)

PERENCO OIL & GAS CAMEROON Ltd					
M129700007978X					
1.		Production en	Entreprise	Etat	Diff.
					-

Taxes	Nomenclature des flux	Montant Dev	Dev	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
				Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paiements en numéraires</b>										
8	Redevance Minière Proportionnelle					-			-	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production					-			-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )					-			-	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature					-			-	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production					-			-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel					-			-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation	40 352	EUR	26 469 000		26 469 000		26 469 000	26 469 000	SNH-Mandat	0
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures					-			-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH					-			-	SNH-Fonct	-
	<b>Total paiements perçus par la SNH</b>	<b>40 352</b>		<b>26 469 000</b>	<b>-</b>	<b>26 469 000</b>	<b>-</b>	<b>26 469 000</b>	<b>26 469 000</b>		<b>0</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare			15 130 000		15 130 000	15 130 000		15 130 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			691 841 897		691 841 897	708 628 747	(16 786 850)	691 841 897	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			29 623 967		29 623 967	25 936 478		25 936 478	DGD	3 687 489
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités					-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production					-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)					-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat					-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)					-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>-</b>		<b>736 595 864</b>	<b>-</b>	<b>736 595 864</b>	<b>749 695 225</b>	<b>(16 786 850)</b>	<b>732 908 375</b>		<b>3 687 489</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>40 352</b>		<b>763 064 864</b>	<b>-</b>	<b>763 064 864</b>	<b>749 695 225</b>	<b>9 682 150</b>	<b>759 377 375</b>	<b>-</b>	<b>3 687 489</b>
	<b>Transferts sociaux</b>										
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires					-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions					-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Total Exploration & Production Cameroun					
Numéro d'identification Unique (NIU)	M.09.5.000001895.L					
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Pétrole Brut	Production en	Entreprise	Etat	Diff.
				14 717 004	14 717 004	-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final		
		Montant Dev	Dev	Initial	Ajustements	Final	Initial			Ajustements	Final
	<b>Part d'huile de l'Etat Brut</b>										
1	Parts d'huile de la SNH-Etat			10 022 264		10 022 264	10 022 264,00		10 022 264	SNH-Mandat	-
2	Parts d'huile de la SNH-Associé					-			-	SNH-Fonct	-
	<b>Total Part d'huile de l'Etat (en barils)</b>			<b>10 022 264</b>		<b>10 022 264</b>	<b>10 022 264</b>		<b>10 022 264</b>		<b>-</b>
	<b>Parts d'huile de l'Etat Commercialisées</b>										
3	Parts d'huile SNH-Etat commercialisées par la SNH					-			-	DMG/Min des Mines	-
	<b>Total Parts d'huile commercialisées (en barils)</b>			<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>
	<b>Paielements en numéraires</b>										
8	Redevance Minière Proportionnelle					-			-	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production					-			-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )	(57 876 601)	USD	(28 342 240 358)		(28 342 240 358)	(28 342 240 358)		(28 342 240 358)	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature					-			-	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production					-			-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel					-			-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation					-			-	SNH-Mandat	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures					-			-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH	5 000 000	USD	2 658 063 865		2 658 063 865	2 658 063 865		2 658 063 865	SNH-Fonct	-
	<b>Total paielements perçus par la SNH</b>	<b>(52 876 601)</b>		<b>(25 684 176 493)</b>		<b>(25 684 176 493)</b>	<b>(25 684 176 493)</b>		<b>(25 684 176 493)</b>		<b>-</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			32 173 108 486		32 173 108 486	32 173 108 486		32 173 108 486	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			12 000 000		12 000 000		12 000 000	12 000 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare			78 841 906		78 841 906	78 780 000		78 780 000	DGI/DGE/DGTFCM	61 906
20	Taxes Ad Valorem					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			5 510 350 121		5 510 350 121	5 510 350 121		5 510 350 121	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			2 525 724 078		2 525 724 078	2 943 397 260		2 943 397 260	DGD	(417 673 182)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités					-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production					-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)					-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat					-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE			169 329 702		169 329 702	169 329 702		169 329 702	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)			253 994 627		253 994 627	253 994 627		253 994 627	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paielements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			2 508 499 226	(2 508 499 226)	-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paielements en numéraire</b>			<b>43 231 848 146</b>	<b>(2 508 499 226)</b>	<b>40 723 348 920</b>	<b>41 128 960 196</b>	<b>12 000 000</b>	<b>41 140 960 196</b>		<b>(417 611 276)</b>
	<b>Total des paielements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>(52 876 601)</b>		<b>17 547 671 653</b>	<b>(2 508 499 226)</b>	<b>15 039 172 427</b>	<b>15 444 783 703</b>	<b>12 000 000</b>	<b>15 456 783 703</b>		<b>(417 611 276)</b>
	<b>Transferts sociaux</b>										
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires					-			-	N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions					-			-	N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>										

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Type de produit extrait (quote part de production)

Pecten Cameroun Company	
M047400005669H	
1.	Huile

	Entreprise	Etat	Diff.
Production en	6 314 228	6 314 228	-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final		
		Montant Dev	Dev	Initial	Ajustements	Final	Initial			Ajustements	Final
	Part d'huile de l'Etat Brut										
1	Parts d'huile de la SNH-Etat			4 351 680		4 351 680	4 351 680		4 351 680	SNH-Mandat	-
2	Parts d'huile de la SNH-Associé					-			-	SNH-Fonct	-
	<b>Total Part d'huile de l'Etat (en barils)</b>			<b>4 351 680</b>		<b>-</b>	<b>4 351 680</b>		<b>4 351 680</b>		<b>-</b>
	Parts d'huile de l'Etat Commercialisées										
3	Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH								-	DMG/Min des Mines	-
	<b>Total Parts d'huile commercialisées (en barils)</b>			<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>
	Palements en numéraires										
8	Redevance Minière Proportionnelle								-	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production								-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )	(40 078 147)	USD	(20 265 562 659)		(20 265 562 659)	(20 265 562 659)		(20 265 562 659)	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature								-	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production								-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel								-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation								-	SNH-Mandat	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures								-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH				5 196 965 700	5 196 965 700	5 196 965 700		5 196 965 700	SNH-Fonct	-
	<b>Total paiements perçus par la SNH</b>	<b>(40 078 147)</b>		<b>(20 265 562 659)</b>	<b>5 196 965 700</b>	<b>(15 068 596 959)</b>	<b>(15 068 596 959)</b>		<b>(15 068 596 959)</b>		<b>-</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			34 469 501 600		34 469 501 600	34 469 501 600		34 469 501 600	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)								-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare			36 600 000		36 600 000	36 600 000		36 600 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem								-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction								-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			3 284 364 207		3 284 364 207	3 285 007 707	(643 500)	3 284 364 207	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			641 360 969		641 360 969	641 360 969		641 360 969	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			248 701 718		248 701 718	344 461 257		344 461 257	DGD	(95 759 539)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités								-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production								-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)								-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat	10 200 000	USD	5 196 965 700	(5 196 965 700)				-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE			41 728 186		41 728 186	41 728 186		41 728 186	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)			62 592 276		62 592 276	62 592 276		62 592 276	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)								-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>10 200 000</b>		<b>43 981 814 656</b>	<b>(5 196 965 700)</b>	<b>38 784 848 956</b>	<b>38 881 251 995</b>	<b>(643 500)</b>	<b>38 880 608 495</b>		<b>(95 759 539)</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>(29 878 147)</b>		<b>23 716 251 997</b>	<b>-</b>	<b>23 716 251 997</b>	<b>23 812 655 036</b>	<b>(643 500)</b>	<b>23 812 011 536</b>		<b>(95 759 539)</b>
	Transferts sociaux										
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires									N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions									N/A	

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Addax Petroleum Cameroon Ltd		
Numéro d'identification Unique (NIU)	M100200014425F		
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Production en	-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paievements en numéraires</b>								
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare	2 638 500		2 638 500	2 607 243	31 257	2 638 500	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	25 764 818		25 764 818	29 226 454	(3 461 636)	25 764 818	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			-	149 231		149 231	DGD	(149 231)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE	2 280 353		2 280 353	2 071 639	208 714	2 280 353	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)	3 420 538		3 420 538	2 962 243	458 295	3 420 538	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paievements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paievements en numéraire</b>	<b>34 104 209</b>	<b>-</b>	<b>34 104 209</b>	<b>37 016 810</b>	<b>(2 763 370)</b>	<b>34 253 440</b>		<b>(149 231)</b>
	<b>Total des paievements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>34 104 209</b>	<b>-</b>	<b>34 104 209</b>	<b>37 016 810</b>	<b>(2 763 370)</b>	<b>34 253 440</b>	<b>-</b>	<b>(149 231)</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des coneventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Type de produit extrait (quote part de production)

Mobil Producing Cameroon Limited Inc
SCIFE 11 599 10 K
1.

Production en	Entreprise	Etat	Diff.
			-

Taxes	Nomenclature des flux	Montant Dev	Dev	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
				Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paiements en numéraires</b>										
8	Redevance Minière Proportionnelle					-			-	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production					-			-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )	(3 545 642)	USD		(1 834 218 067)	(1 834 218 067)	(1 834 218 067)	(1 834 218 067)		SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature					-			-	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production					-			-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel					-			-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation					-			-	SNH-Mandat	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures					-			-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH					-			-	SNH-Fonct	-
	<b>Total paiements perçus par la SNH</b>	<b>(3 545 642)</b>			<b>-</b>	<b>(1 834 218 067)</b>	<b>(1 834 218 067)</b>	<b>(1 834 218 067)</b>			
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			11 276 205 849	(2 007 849 113)	9 268 356 736	9 268 356 736	9 268 356 736		DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités				2 007 849 113	2 007 849 113	2 007 849 113	2 007 849 113		DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane					-			-	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités					-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production					-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)					-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat					-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)					-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>-</b>		<b>11 276 205 849</b>	<b>-</b>	<b>11 276 205 849</b>	<b>11 276 205 849</b>	<b>11 276 205 849</b>			
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>(3 545 642)</b>		<b>11 276 205 849</b>	<b>(1 834 218 067)</b>	<b>9 441 987 782</b>	<b>9 441 987 782</b>	<b>9 441 987 782</b>			
	<b>Transferts sociaux</b>										
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires					-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions					-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Euroil Ltd				
Numéro d'identification Unique (NIU)	M 119500012111 E				
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Production en	Entreprise	Etat	Diff.
					-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paievements en numéraires</b>								
8	Redevance Minière Proportionnelle			-			-	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production			-			-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )			-			-	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature			-			-	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production			-			-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel			-			-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation	21 495 840		21 495 840	21 495 840		21 495 840	SNH-Mandat	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures			-			-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH			-			-	SNH-Fonct	-
	<b>Total paievements perçus par la SNH</b>	<b>21 495 840</b>	<b>-</b>	<b>21 495 840</b>	<b>21 495 840</b>	<b>-</b>	<b>21 495 840</b>		<b>-</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare	19 716 250		19 716 250		19 716 250	19 716 250	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			-	13 863 486		13 863 486	DGD	(13 863 486)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE	4 491 172		4 491 172	4 491 202		4 491 202	DGI/DGE/DGTFCM	(30)
30	Contributions CFC (part patronale)	6 586 809		6 586 809	6 586 809		6 586 809	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paievements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paievements en numéraire</b>	<b>30 794 231</b>	<b>-</b>	<b>30 794 231</b>	<b>24 941 497</b>	<b>19 716 250</b>	<b>44 657 747</b>		<b>(13 863 516)</b>
	<b>Total des paievements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>52 290 071</b>	<b>-</b>	<b>52 290 071</b>	<b>46 437 337</b>	<b>19 716 250</b>	<b>66 153 587</b>	<b>-</b>	<b>(13 863 516)</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Noble Energy Cameroon Ltd		
Numéro d'identification Unique (NIU)	M080600021129Y		
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Production en	Entreprise    Etat    Diff.
			-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paiements en numéraires</b>								
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	74 691 075	(74 691 075)	-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare		74 691 075	74 691 075	74 691 075		74 691 075	DG/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	405 656 831		405 656 831	395 270 037	10 386 794	405 656 831	DG/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités	59 364 646	110 326 799	169 691 445		169 691 445	169 691 445	DG/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			-	2 135 833		2 135 833	DGD	(2 135 833)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DG/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE	1 234 467	(107 489)	1 126 978	1 261 560	(134 582)	1 126 978	DG/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)	1 851 690	(161 232)	1 690 458	1 690 460		1 690 460	DG/DGE/DGTFCM	(2)
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)	110 326 799	(110 326 799)	-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>653 125 508</b>	<b>(268 721)</b>	<b>652 856 787</b>	<b>475 048 965</b>	<b>179 943 657</b>	<b>654 992 622</b>		<b>(2 135 835)</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>653 125 508</b>	<b>(268 721)</b>	<b>652 856 787</b>	<b>475 048 965</b>	<b>179 943 657</b>	<b>654 992 622</b>	<b>-</b>	<b>(2 135 835)</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Murphy Cameroon (Sterling Cameroon Ltd)			
Numéro d'Identification Unique (NIU)	M041000032593V			
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Production en	Entreprise	Etat
				Diff.
				-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paiements en numéraires</b>								
4	Transferts directs au Trésor Public par la SNH			-			-	DGTCFM	-
5	Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)			-			-	DGTCFM	-
6	<i>Dont transferts provenant de la commercialisation des parts de la SNH-ETAT</i>							N/A	
7	Dividendes SNH			-			-	DGTCFM	-
	<b>Total transferts au Trésor Public par la SNH</b>	-	-	-	-	-	-		-
8	Redevance Minière Proportionnelle			-			-	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production			-			-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )			-			-	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature			-			-	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production			-			-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel			-			-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation			-			-	SNH-Mandat	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures			-			-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH			-			-	SNH-Fonct	-
	<b>Total paiements perçus par la SNH</b>	-	-	-	-	-	-		-
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			-			-	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTCFM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTCFM	-
29	Contributions FNE			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	-	-	-	-	-	-		-
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	-	-	-	-	-	-		-
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	-	-	-					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Rodeo Development Ltd				
Numéro d'Identification Unique (NIU)	M010700023025B				
Type de produit extrait (quote part de production)	1.		Entreprise	Etat	Diff.
			Production en		-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paiements en numéraires</b>								
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare	352 000		352 000	352 000		352 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	554 175 527		554 175 527	554 175 527		554 175 527	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane	10 444 323		10 444 323	11 736 922		11 736 922	DGD	(1 292 599)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE	166 766	-	166 766	166 766		166 766	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)	250 151	-	250 151	250 151		250 151	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>565 388 767</b>	<b>-</b>	<b>565 388 767</b>	<b>566 681 366</b>	<b>-</b>	<b>566 681 366</b>		<b>(1 292 599)</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>565 388 767</b>	<b>-</b>	<b>565 388 767</b>	<b>566 681 366</b>	<b>-</b>	<b>566 681 366</b>		<b>(1 292 599)</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Kosmos Energy Cameroon Inc		
Numéro d'Identification Unique (NIU)	M 030600020220 Z		
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Production en	Entreprise      Etat      Diff.
			-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paielements en numéraires</b>								
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	55 220 000		55 220 000	55 220 000		55 220 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare	13 805 000		13 805 000	13 805 000		13 805 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem	-		-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction	-		-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	5 267 083		5 267 083	5 267 083		5 267 083	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités	103 732		103 732			-	DGI/DGE/DGTFCM	103 732
24	Droits de Douane	1 625 781		1 625 781	1 857 634		1 857 634	DGD	(231 853)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités	-		-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production	-		-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)	-		-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat	-		-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE	857 363		857 363	769 284		769 284	DGI/DGE/DGTFCM	88 079
30	Contributions CFC (part patronale)	1 094 111		1 094 111	961 992		961 992	DGI/DGE/DGTFCM	132 119
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			0			-	Toutes	-
	<b>Total autres paielements en numéraire</b>	<b>77 973 070</b>	<b>-</b>	<b>77 973 070</b>	<b>77 880 993</b>	<b>-</b>	<b>77 880 993</b>		<b>92 077</b>
	<b>Total des paielements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>77 973 070</b>	<b>-</b>	<b>77 973 070</b>	<b>77 880 993</b>	<b>-</b>	<b>77 880 993</b>	<b>-</b>	<b>92 077</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires	6 958 435		6 958 435				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions	21 489 653		21 489 653				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>28 448 088</b>	<b>-</b>	<b>28 448 088</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Glencore Exploration Camroon Ltd					
Numéro d'Identification Unique (NIU)	M040800024299 W					
Type de produit extrait (quote part de production)	1.		Production en	Entreprise	Etat	Diff.
						-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paiements en numéraires</b>								
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare	807 730		807 730	807 730		807 730	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	679 679 944		679 679 944	679 679 944		679 679 944	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane	4 311 033		4 311 033	4 311 033		4 311 033	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE	357 582		357 582	357 582		357 582	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)	536 374		536 374	495 374	41 000	536 374	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>685 692 663</b>	<b>-</b>	<b>685 692 663</b>	<b>685 651 663</b>	<b>41 000</b>	<b>685 692 663</b>		<b>-</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>685 692 663</b>	<b>-</b>	<b>685 692 663</b>	<b>685 651 663</b>	<b>41 000</b>	<b>685 692 663</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Yan Chang Logone Development Company SA		
Numéro d'Identification Unique (NIU)			
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Production en	Entreprise    Etat    Diff.    -

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paievements en numéraires</b>								
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare	17 012 000		17 012 000	17 012 000		17 012 000	DG/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			-	244 011		244 011	DGD	(244 011)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE	86 955		86 955	37 419		37 419	DG/DGE/DGTFCM	49 536
30	Contributions CFC (part patronale)	130 433		130 433	56 127		56 127	DG/DGE/DGTFCM	74 306
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)	8 777 269	(7 434 734)	1 342 535			-	Toutes	1 342 535
	<b>Total autres paievements en numéraire</b>	<b>26 006 657</b>	<b>(7 434 734)</b>	<b>18 571 923</b>	<b>337 557</b>	<b>17 012 000</b>	<b>17 349 557</b>		<b>1 222 366</b>
	<b>Total des paievements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>26 006 657</b>	<b>(7 434 734)</b>	<b>18 571 923</b>	<b>337 557</b>	<b>17 012 000</b>	<b>17 349 557</b>	<b>-</b>	<b>1 222 366</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Type de produit extrait (quote part de production)

Cameroon Oil Transportation Company (COTCO)	
M089700006137 L	
1.	

	Entreprise	Etat	Diff.
Production en			-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final		
		Montant Dev	Dev	Initial	Ajustements	Final	Initial			Ajustements	Final
	<b>Paievements en numéraires</b>										
8	Redevance Minière Proportionnelle							-	SNH-Mandat	-	
9	Redevance Proportionnelle à la Production							-	SNH-Mandat	-	
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )							-	SNH-Mandat	-	
11	Bonus de signature							-	SNH-Mandat	-	
12	Bonus de Production							-	SNH-Mandat	-	
13	Prélèvement pétrolier additionnel							-	SNH-Mandat	-	
14	Frais de Formation							-	SNH-Mandat	-	
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures							-	SNH-Mandat	-	
16	Dividendes Filiales SNH	9 529 086	USD	5 044 524 785		5 044 524 785	5 044 524 785	5 044 524 785	SNH-Fonct	-	
	<b>Total paievements perçus par la SNH</b>	<b>9 529 086</b>		<b>5 044 524 785</b>	<b>-</b>	<b>5 044 524 785</b>	<b>5 044 524 785</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			4 807 652 957		4 807 652 957	4 807 652 957	4 807 652 957	DGI/DGE/DGTFCM	-	
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)								DGI/DGE/DGTFCM	-	
19	Redevance Superficiare								DGI/DGE/DGTFCM	-	
20	Taxes Ad Valorem								DGI/DGE/DGTFCM	-	
21	Taxes à l'extraction								DGI/DGE/DGTFCM	-	
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			2 589 713 909		2 589 713 909	2 589 707 909	2 589 707 909	DGI/DGE/DGTFCM	6 000	
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités								DGI/DGE/DGTFCM	-	
24	Droits de Douane			761 444 769		761 444 769	994 321 521	994 321 521	DGD	(232 876 752)	
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités								DGD	-	
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production								SNH-Mandat/DGTFCM	-	
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			8 970 519 591		8 970 519 591	5 397 333 574	3 573 186 017	8 970 519 591	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat								DGTFCM	-	
29	Contributions FNE			84 282 703		84 282 703	84 282 703	84 282 703	DGI/DGE/DGTFCM	-	
30	Contributions CFC (part patronale)			132 152 231		132 152 231	132 152 231	132 152 231	DGI/DGE/DGTFCM	-	
31	Autres paievements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			249 223 288	-	249 223 288			Toutes	249 223 288	
	<b>Total autres paievements en numéraire</b>	<b>-</b>		<b>17 594 989 448</b>	<b>-</b>	<b>17 594 989 448</b>	<b>14 005 450 895</b>	<b>3 573 186 017</b>	<b>17 578 636 912</b>	<b>16 352 536</b>	
	<b>Total des paievements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>9 529 086</b>		<b>22 639 514 233</b>	<b>-</b>	<b>22 639 514 233</b>	<b>19 049 975 680</b>	<b>3 573 186 017</b>	<b>22 623 161 697</b>	<b>-</b>	
	<b>Transferts sociaux</b>										
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires								N/A		
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions								N/A		
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Type de produit extrait (quote part de production)

SNH MANDAT					
M038000000218J					
1.		Production en	Entreprise	Etat	Diff.
					-

Taxes	Nomenclature des flux	Montant	Dev	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
				Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Part d'huile de l'Etat Brut</b>										
1	Parts d'huile de la SNH-Etat								-	SNH-Mandat	-
2	Parts d'huile de la SNH-Associé								-	SNH-Fonct	-
	<b>Total Part d'huile de l'Etat (en barils)</b>	-		-	-	-	-	-			-
	<b>Parts d'huile de l'Etat Commercialisées</b>										
3	Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH			16 710 262		16 710 262	16 002 088	708 174	16 710 262	DMG/Mn des Mines	-
	<b>Total Parts d'huile commercialisés (en barils)</b>	-		16 710 262	-	16 710 262	16 002 088	708 174	16 710 262		-
	<b>Paiements en numéraires</b>										
4	Transferts directs au Trésor Public par la SNH			296 463 000 000		296 463 000 000	296 463 000 000		296 463 000 000	DGTFCM	-
5	Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)			122 508 166 028		122 508 166 028	122 508 166 034	-	122 508 166 034	DGTFCM	(6)
6	<i>Dont transferts provenant de la commercialisation des parts de la SNH-ETAT</i>	1 292 446 433	USD	639 520 636 093		639 520 636 093				N/A	
7	Dividendes SNH					-			-	DGTFCM	-
	<b>Total transferts au Trésor Public par la SNH</b>	-		418 971 166 028	-	418 971 166 028	418 971 166 034	-	418 971 166 034		(6)
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	-		418 971 166 028	-	418 971 166 028	418 971 166 034	-	418 971 166 034		(6)
	<b>Transferts sociaux</b>										
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires					-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions					-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	-		-	-	-					

## Annexe 5 : Formulaire de déclaration ITIE Cameroun



FORMULAIRE DE DECLARATION (Paiements / Recettes)

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 20...

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)				
Numéro d'Identification Unique (NIU)				
Type de produit extrait (quote part de production)	Type de produit	Quantité de production	Unité de production	
	1			
	2			
	3			
	4			
5				
Formulaire préparé par			Fonction	
Adresse email			Tél.	

Taxes	Nomenclature des flux	Payé à	Paiements / Recettes (*)			Commentaires
			bbl	FCFA	USD	
	<b>Flux de Paiement en nature</b>					
1	Parts d'huile de la SNH-Etat	SNH-Mandat				
2	Parts d'huile de la SNH-Associé	SNH-Fonct				
	<b>Total paiements en Barils</b>		-			
	<b>Parts d'huile de l'Etat Commercialisées</b>					
3	Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH	DMG				
	<b>Total Parts d'huile commercialisées</b>		-			
	<b>Flux de paiement en numéraire</b>					
4	Transferts directs au Trésor Public par la SNH	DGTFCM				
5	Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)	DGTFCM				
6	<i>Dont transferts provenant de la commercialisation des parts de la SNH-ETAT</i>	DMG				
7	Dividendes SNH	DGTFCM				
	<b>Total transferts au Trésor Public par la SNH</b>			-	-	
8	Redevance Minière Proportionnelle	SNH-Mandat				
9	Redevance Proportionnelle à la Production	SNH-Mandat				
10	Redevance Minière Négative (à mettre en signe -)	SNH-Mandat				
11	Bonus de signature	SNH-Mandat				
12	Bonus de Production	SNH-Mandat				
13	Prélèvement pétrolier additionnel	SNH-Mandat				
14	Frais de Formation	SNH-Mandat				
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures	SNH-Mandat				
16	Dividendes Filiales SNH	SNH-Fonct				
	<b>Total paiements perçus par la SNH</b>			-	-	
16	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	DGI/DGE/DGTFCM				
17	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	DGI/DGE/DGTFCM				
18	Redevance Superficière	DGI/DGE/DGTFCM				
19	Taxes Ad Valorem	DGI/DGE/DGTFCM				
20	Taxes à l'extraction	DGI/DGE/DGTFCM				
21	Taxe Spéciaux sur les Revenus (TSR)	DGI/DGE/DGTFCM				
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités	DGI/DGE/DGTFCM				
22	Droits de Douane	DGD				
24	Redressements Douaniers/amendes et pénalités	DGD				
25	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production	SNH-Mandat/DGTFCM				
26	Droits de passage du pipeline (COTCO)	DGTFCM				
27	Dividendes versés à l'Etat	DGTFCM				
28	Contributions FNE	DGI/DGE/DGTFCM				
29	Contributions FNH	DGI/DGE/DGTFCM				
30	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)					
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>			-	-	
	<b>Sous-total des paiements en numéraire</b>			-	-	
	<b>Contributions volontaires</b>					
31	Transferts et Projets sociaux	N/A				
	<b>Sous-total des contributions volontaires</b>			-	-	
	<b>Total Général des paiements en numéraire</b>			-	-	

(\*) Les montants des paiements/recettes doivent être conformes aux totaux par taxe dans le tableau du détail des paiements.

**Attestation de la Direction**

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration ci-attachée sont correctes et fiables. Je confirme particulièrement que:

1. Les informations relatives aux montants payés/reçus sont complètes et ont été fidèlement extraites des données comptables de l'entité;
2. Tous les montants payés/reçus sont appuyés par des quittances authentiques et sont appuyés par des pièces justificatives probantes;
3. Les montants déclarés ne contiennent pas des sommes payées/reçues avant le 1 janvier 20.. ou après le 31 décembre 20..;
4. La classification des montants payés/reçus est correcte au niveau des différentes taxes;
5. Les montants déclarés ne contiennent pas des sommes payées/reçues pour le compte d'autres entités;
6. Les montants déclarés sont exclusivement liés à des sommes payées/reçues par l'entité;
7. Les comptes de l'entreprise ont été audités et une opinion sans réserve a été émise à leur sujet en accord avec les normes internationales.

**Nom** \_\_\_\_\_

**Position** \_\_\_\_\_

**Signature et cachet** \_\_\_\_\_

Nous attachons à cette déclaration le détail des taxes payées/reçues (voir joint détail des taxes)

**Certification d'audit**

Je soussigné, Auditeur Externe/Commissaire aux Comptes/Chambre des Comptes, certifie avoir examiné la présente déclaration de l'entité déclarante et je confirme que j'ai vérifié la fiabilité et l'exactitude des données de paiement incluses dans la présente déclaration et atteste qu'elles sont conformes aux données comptables de l'entité.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes Internationales d'Audit, aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables au Cameroun.

Sur la base de cet examen nous certifions que nous n'avons pas découvert d'anomalies pouvant remettre en cause la fiabilité et l'exactitude des informations divulguées dans la présente déclaration.

**Nom** \_\_\_\_\_

**Adresse** \_\_\_\_\_

**Position** \_\_\_\_\_

**Nom du cabinet/Structure d'audit** \_\_\_\_\_

**Signature et cachet** \_\_\_\_\_



**DETAIL DE LA PRODUCTION**

Période couverte : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 20...

Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Unique			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date/mois de production	Type/qualité du Produit	Champs/Permis	Quantité en barils FCFA
<b>Total</b>			<b>-</b>

**Ce formulaire est destiné aux sociétés et aux administrations**

**DETAIL DES PAIEMENTS**

Période couverte : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 20....



Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Unique (NIU)			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Nomenclature des flux	Date de paiement/ recettes	N° du reçu/quittance/Swift/Cheque	Payé à(*)	Parts d'huile en bbl	Montant FCFA	Montant USD
<b>Total</b>				<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(\*) A renseigner uniquement par les sociétés.

**Ce formulaire est uniquement destiné aux sociétés**  
\*\*\*\*\*



**DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

Période couverte : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 20...

Nom de l'entité			
Numéro d'Identification			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date	Type de la contribution	Payé à	Montant FCFA	Montant USD
<b>Total</b>			<b>-</b>	<b>-</b>

## Annexe 6 : Personnes contactées

### Moore Stephens LLP- Personnels Clés

Tim Woodward	Associé
Ben Toorabally	Directeur de Mission
Radhouane Bouzaiane	Senior Manager
Karim Lourimi	Chef de mission

### Secretariat Technique ITIE

Agnès Solange Ondigui Owona	Coordonnateur
-----------------------------	---------------

### SNH

Clotide michèle Moukoko Mbonjo	Directeur Financier ( à partir du 1/1/2013)
Mendim Me Nko'o	Directeur Financier (jusqu'au 31/12/2012)
Michel Mezouogue	Chef de Service Comptabilité Générale

### DGTCFM

Sylvester Moh Tangongho	Inspecteur Principal du Trésor - Directeur Général
Mohamadou Bachirou	Inspecteur du Trésor

### DMG

Maurice Mouafo	Directeur
Elono Cyrille	Chef de service exploitation

### DGI/DGE

Guy Raoul Kake Kamga	Inspecteur des Impôts
François Sendjong	Coordonnateur Programme de Sécurisation des Recettes des Mines de l'Eau et de l'Energie

### DGD

Libom Li likeng Minette	Directeur Général
-------------------------	-------------------

### FEICOM

Philipe Camile Akoa	Directeur Général
---------------------	-------------------

### Société Perenco

Robert Mouthe Ambassa	Directeur
-----------------------	-----------

### Société Addax

Oscar Matip	Directeur Général Adjoint
-------------	---------------------------

**Société C&K Mining Inc**

Choung Sung Hee

Représentant de la Direction

**Société CMC Cameroon**

Fidel Steve Hisan Mbay Makang

Directeur Régional